Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

BUDGET PRIMITIF 2022 LORIENT AGGLOMERATION

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil communautaire du 01 février 2022

I. UN BUDGET DE TRANSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TER	RITOIRE 2
II. BUGDET PRINCIPAL	27
A) Présentation des équilibres	27
III. EXPOSÉ DU BUDGET PRINCIPAL	29
A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	29
1) Les recettes	29
2) Les dépenses	34
B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	39
1) Les recettes	39
2) Les dépenses d'investissement	40
IV. UNE PRÉSENTATION GLOBALE TOUS BUDGETS CONFONDUS EN VUE D'	UNE DÉFINITION
DE LA STRATÉGIE DE DETTE 2022	44
A) Situation et structure de l'endettement de l'agglomération	
V. PRÉSENTATION DES BUDGETS ANNEXES	45
A) Budget annexe des transports urbains	45
B) Budget annexe de l'eau	49
C) Budget annexe des ports de plaisance	53
D) Budget annexe des parcs d'activités économiques	56
E) Budget annexe de l'assainissement collectif	
F) Budget annexe de l'assainissement non collectif	63
G) Budget annexe ZAC de la Gare	64
H) Budget annexe énergies	66

I. UN BUDGET DE TRANSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJETAffiché le ERRITOIRE

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

XE 1

UN TERRITOIRE POUR TOUS

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Projet Handicap Innovation Territoire

Dépenses 1,315 M€ en fonctionnement 858 K€ en investissement Recettes 1,350 M€ en fonctionnement 346 K€ en investissement.

Programme Local de l'Habitat

Etudes, subventions, communication : 508 K€ en fonctionnement Dépenses d'investissement : 5,675 M€ Recettes d'investissement : 600 K€ (aides à la pierre)

OBJECTIFS

Promouvoir un habitat pour tous, partout dans nos communes

Le PLH 2017-2022, à travers ses orientations et ses 21 fiches-action, contribue à assurer le développement d'une offre de logements diversifiée pour répondre aux besoins de la population en place et inciter de nouveaux ménages à s'installer sur le territoire. Il vise à équilibrer l'offre de logements entre constructions neuves et logements anciens rénovés pour offrir une meilleure complémentarité entre ces marchés.

Bien plus qu'un simple outil de programmation en matière d'habitat, le PLH vise à promouvoir un habitat durable et solidaire et à développer une offre de logements qualitative répondant aux besoins de tous (des plus aisés aux plus vulnérables et ce à tous les âges) et dans un souci d'équilibre social de l'habitat sur le territoire.

Ainsi, Lorient Agglomération apporte son soutien financier:

- Aux bailleurs sociaux pour des opérations de construction neuve (2,3M€), de réhabilitation et déconstructions (2M€) de logements locatifs sociaux,
- Aux primo-accédants, en finançant une partie des intérêts de prêt immobilier (120 K€),
- Aux communes ou aux bailleurs sociaux pour aider à l'équilibre d'opérations de logement rendues difficile par le contexte (200 K€),
- Aux opérateurs de logement, dans le cadre d'appels à projets innovants (75 K€).

En outre, Lorient Agglomération dispose d'une enveloppe de 380 K€ pour procéder à des acquisitions

foncières dans les communes afin de favoriser la sortie d'opérations.

Il est, enfin, délégataire des aides à la pierre de l'Etat pour les opérations de construction, réhabilitation ou démolition de logement social.

Accroître la mixité sociale et intergénérationnelle

Une étude de préfiguration pour un Organisme Foncier Solidaire spécifique à notre territoire a eu lieu en 2021 et a conclu à l'intérêt d'un tel dispositif, notamment sur les secteurs les plus tendus, afin de pérenniser le de logements abordables sur Lorient Agglomération et ainsi de continuer à permettre l'accession à la propriété des ménages modestes sur l'ensemble du territoire. Les réflexions se poursuivront en 2022 pour définir la structure porteuse la plus pertinente pour un tel organisme (EPCI, Office Public de l'Habitat...) et envisager le dépôt d'une demande d'agrément auprès des services de l'Etat.

Pour l'heure, il existe déjà plusieurs organismes agréés en mesure de proposer du Bail Réel Solidaire sur le territoire de Lorient Agglomération (Keredes, Aiguillon, Espacil et BSH en cours d'agrément). Il s'agira donc dans un premier temps, de cadrer leur intervention pour permettre le développement d'une telle offre pérenne d'accession à coût abordable, tout en permettant son articulation avec le futur OFS local.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Recu en préfecture le 04/02/2022

Programme d'inve affiché le ents d'avenir PIA) et par la région Bretagne. LD: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Développer l'offre de services à la population

A travers le Fonds d'Intervention Communautaire « structurant », Lorient Agglomération accompagne les communes en finançant des projets communaux de construction d'écoles, d'ALSH, maisons de l'enfance, restaurants scolaires, construction multifonctions et aménagement de sites d'espaces sportifs et de loisirs (1,2 M€).

Faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif

pluriannuel « Handicap projet Innovation (HIT), vise Territoire » à faire de Lorient Agglomération un territoire 100% inclusif avec des innovations technologiques et organisationnelles autour du handicap. Piloté par Lorient Agglomération avec plus de 60 partenaires, il se déroule sur la période 2020-2027 et comprend 61 opérations cofinancées par l'Etat (via la Caisse des dépôts dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation » adossée au

A l'ère du numérique, des progrès en faveur de la mobilité et de l'accessibilité pour tous, il est aussi nécessaire de garantir la qualité de ces informations et de les porter à connaissance pour permettre à chacun d'organiser des déplacements selon le principe du « où je veux, quand je veux », depuis le point de d'arrivée. jusqu'au point Agglomération pionnier en la matière, poursuit et porte un projet ambitieux, innovant dans le cadre du HIT: « Valorisation des données d'accessibilité en développant des applications favorisant la mobilité ». Pour accompagner cette stratégie volontariste, 5 postes de contractuels ont été crées au tableau des effectifs avec un subventionnement pouvant aller de 33 à 52 % selon les postes.

160 K€ sont prévus pour l'année 2022, dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) pour rendre davantage accessibles les bâtiments et les espaces publics communautaires aux personnes porteuses de tout type de handicap.

UN TERRITOIRE RESPONSABLE QUI AGIT EN FAVEUR LA SANTE DE SES HABITANTS

ID : 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Dépenses de fonctionnement

Gestion des milieux aquatiques (contrats territoriaux) 1,2 M€

Recettes de fonctionnement

Gestion des milieux aquatiques (contrats territoriaux) 847 K€ Natura 2000 122 K€

Dépenses d'investissement

Elaboration du plan stratégique biodiversité 28 K€ Elaboration du plan stratégique santé-environnement 24 K€ Foncier GEMAPI : 32 K€ Foncier captages eau potable : 21 K€

OBJECTIFS

Promouvoir la santé et développer la prévention

Notre santé est conditionnée par l'environnement dans lequel nous évoluons au quotidien et avec lequel nous interagissons, de manière individuelle et collective.

Le tableau de bord santé environnement du territoire élaboré en 2021 constitue un état zéro de l'impact de l'environnement sur la santé (environ 70 indicateurs). Il constitue l'état des lieux du plan stratégique d'actions prioritaires santé environnement qui va se co-construire en 2022, en partenariat avec les acteurs locaux (24 K€).

Il s'agit de promouvoir « une santé globale », via des actions opérationnelles qui seront mises en œuvre par l'EPCI et ses partenaires, dans un objectif de prévention des risques sanitaires et environnementaux, à l'échelle du territoire. Il doit être un outil stratégique et de mobilisation des acteurs pour réduire l'exposition de la population à des facteurs de risques pour la santé, et un moyen de réduire les coûts de l'inaction par manque de prévention.

Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale de qualité

Les actions financées dans le cadre de l'appel à projet communautaire Programme Alimentaire Territorial (PAT) seront poursuivies au bénéfice de l'éducation alimentaire de la population et d'un accès pour le plus grand nombre aux produits de qualité (30 K€). Le soutien à la structure portant l'initiative de Maison de l'alimentation dans les communes sera poursuivi (10 K€).

Protéger nos ressources et reconquérir la qualité des milieux pour préserver le cadre de vie et la santé

La gestion et préservation des espaces naturels se poursuivent par l'animation et le suivi des sites Natura 2000 (33 950 €), diagnostic arboré des boisements des parcs du Lain et du Bunz (18 K€), travaux de confortement des berges sur le secteur de l'ile de Locastel (102 K€), étude d'aménagement et de gestion du marais de Kerdreff sur le parc océanique de Kerguelen (40 K€), études et travaux pour la restauration de la continuité écologique de la Saudraye à Guidel (90 K€).

Lorient Agglomération poursuit et développe une stratégie ambitieuse, forte et innovante de préservation de la nature. La co-construction d'un plan stratégique en faveur de la biodiversité se poursuit et sera un outil majeur de mobilisation des acteurs et des citoyens du territoire en faveur de la nature. Il permettra de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques et par tous les acteurs, à l'échelle communale et intercommunale. Le plan d'actions pourra s'appuyer sur l'Atlas de la biodiversité intercommunale. Des inventaires naturalistes seront réalisés sur l'ensemble du territoire afin de compléter le recueil des analyses de données transmises par les associations locales (60 K€).

2022 correspond à la 5ème et dernière année de mise en œuvre du Contrat Territorial Scorff 2018/2022 (394K€) et la 3ème année de mise en œuvre du Contrat Territorial du Blavet 2020/2022 (312 400€). Ils visent à atteindre les objectifs fixés par les SAGE Scorff et Blavet et le bon état des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Des programmes pédagogiques de sensibilisation de tous les publics à la nature et à la préservation de l'environnement sont développés (93 K€). L'EPCI

dispose de 2 équipements dédiés : La Maison de l'île Kerner à Riantec, et le Moulin des Princes à Pont-Scorff. Un programme d'animations est proposé par l'EPCI et ses partenaires, sur chacun des sites. Eau et Rivières de Bretagne assure des animations au Moulin des Princes sur la thématique de la rivière (10 800€).

Politique publique du Petit Cycle de l'Eau:



Lorient Agglomération met en œuvre au quotidien, pour l'ensemble de ses usagers, un service public performant, de qualité visant à assurer une continuité de service 24 heures sur 24 dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de l'assainissement des eaux pluviales urbaines, le tout en veillant à garantir un prix de l'eau le plus juste possible (le tout dans une démarche de convergence tarifaire suite aux prises de compétence eau potable et assainissement collectif en 2012 par l'Agglomération).

Eau potable

Ce service public de qualité comporte la production et la distribution d'eau potable. Il est obtenu notamment par le biais de l'ensemble des actions portées sur les périmètres de protection, mais également par le fonctionnement optimisé de sites de production et des ouvrages de distribution régulièrement entretenus, renouvelés, sécurisés et modernisés.

Plus de 8,282 millions d'euros d'investissements sont prévus au BP 2022 sur le budget annexe de l'eau.

Les principaux chantiers qui seront réalisés sont les suivants :

- l'engagement des travaux de refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur (1,375 M€HT),
- les études et les travaux sur les usines de production d'eau potable (629,54 K€HT), dont les travaux sur l'usine du Petit Paradis à Lorient (amélioration de la gestion des eaux pluviales et modifications sur filière boues, redimensionnement du silo à charbon actif poudre), travaux de gros entretien sur les forages et d'amélioration des ouvrages existants de Dézinio à Languidic, diagnostic filière et bâtiments de l'usine de Langroise et petits travaux, travaux usine de Coët er Ver et Groix; réalisation des études nécessaires à l'adaptation des filières au traitement des métabolites pertinents,
- l'inscription aux hypothèques des servitudes des périmètres de protection des captages et prises d'eau de Groix et travaux associés ainsi que travaux de sécurisation du barrage de Port-Melin suite à une auscultation (135 K€ HT),

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

• travaux sur Affiché le duvrages de stockage d'eau (204,25 K€ ID); 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

 poursuite des renouvellements de réseaux d'eau et conduites de transports (section usine de Coët er Ver / site de la Montagne du Salut) et notamment sur les secteurs en PVC (réglementation chlorure de vinyle monomère) (4,970 M€HT).

Assainissement eaux usées,

Sur un territoire aux enjeux environnementaux forts, les ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées sont eux aussi régulièrement entretenus et modernisés pour garantir la qualité des rejets vers le milieu récepteur, aussi bien en zone rurale, urbaine et littorale.

Plus de 10,887 millions d'euros d'investissements sur le budget annexe assainissement collectif sont prévus au BP 2022, avec notamment :

- la mise en œuvre d'une partie du programme de travaux prévus par le Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées (augmentation du taux de renouvellement des réseaux avec 5 M€HT de budgétés, raccordement de Gâvres sur la station de Port-Louis, travaux de sécurisation et de modernisation sur les postes de relevage 1,458 M€HT budgétés, ...),
- la nécessité de répondre aux services de l'Etat quant à la non-conformité de systèmes d'assainissement de l'agglomération (Ploemeur en particulier), avec la réalisation d'inspections télévisées, de visites nocturnes, d'études hydrauliques de stations d'épuration, de travaux d'améliorations, ...
- la nécessité de renouveler les autorisations de rejet de différentes stations (Lanester, Hennebont, Lorient, Caudan,...),
- la réalisation de travaux d'amélioration des conditions d'exploitation de différentes stations d'épuration (Lanester et Hennebont notamment, équipements-installations pour le chargement des boues d'épuration).

Assainissement eaux pluviales,

Dans un contexte de changement climatique, avec des épisodes pluvieux de plus en plus intenses, l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines, en partenariat étroit avec les communes, impose un entretien préventif régulier, la plus grande réactivité en cas de pluies fortes, mais aussi la mise en place d'un programme d'investissements réguliers et importants pour adapter les ouvrages afin de limiter le risque d'inondation.

Sur cette compétence assainissement eaux pluviales urbaines, plus de 4,363 millions d'euros d'investissements sur le budget principal sont prévus au BP 2022 avec notamment :

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Lorient - Déconnexion du bassin versant de la gare du réseau EP du centre-ville et poursuite des études pour la création d'un bassin de rétention au centre-ville, travaux avenue de la Marne et rue du sous-marin Vénus,

- Groix déconnexion de grilles avaloirs du réseau d'eaux usées,
- Hennebont travaux secteur Quimpéro,
- Brandérion : rue Abbé Le Cam,

Guidel: efficié le ent des travaux sur les ouvrages (LID::056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

- Lanester travaux réseaux EP traversant le site de Naval Group,
- poursuite de l'étude de schéma directeur des eaux pluviales qui doit être finalisé pour 2023.

UN TERRITOIRE VIVANT ET FIER DE SON IDENTITE

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Accueil des scolaires dans les équipements sportifs : 380 K€

Accueil des scolaires dans les espaces muséographiques : 52 K€

Contribution versée pour la gestion d'hydrophone : 678 K€ et redevance à percevoir 15 K€

Contribution au fonctionnement de Poul Fetan: 30 K€

Mois de la biodiversité et du Développement Durable : 30 K€

OBJECTIFS

Favoriser l'accès à la pratique des sports pour tous sur l'ensemble du territoire

Les scolaires seront accueillis dans les différents équipements sportifs de Lorient Agglomération (patinoire, centres nautiques et golfs : 233,4K€).

Lorient Agglomération prolongera son soutien financier au projet d'une nouvelle salle de tennis de table porté par la commune d'Hennebont (soutien de 662 K€ dont 275K€ en 2022).

Lorient Agglomération soutient les clubs sportifs du territoire au titre de sa compétence attractivité du territoire et ce, au travers des partenariats avec une enveloppe de 687 500 € pour 2022.

Labellisée 2024 », «Terre de jeux Agglomération mettra en œuvre des actions afin de promouvoir les pratiques sportives sur son territoire.

Diffuser l'offre culturelle sur tout le territoire

Les actions culturelles et « hors les murs », mais également les actions d'accompagnement des artistes, menées par l'association MAPL dans le cadre du contrat de gestion d'Hydrophone, contribueront à la diffusion de l'offre musicale sur le territoire. (Il s'agit ici d'actions comprises dans le montant de subvention global versé à MAPL 678,9K€).

Les scolaires sont également accueillis dans les espaces muséographiques (Haras, Flore et Cité de la voile): 52 K€.

Valoriser le dynamisme et les initiatives associatives

Lorient Agglomération lance chaque année un appel à projets « Mois de la biodiversité et du développement durable » auprès des associations locales qui jouent un rôle majeur dans l'information et la sensibilisation du public aux enjeux de biodiversité et développement durable du territoire. Il s'agit de proposer et mettre en œuvre des animations, lors de ce temps fort de communication (30 K€). L'organisation de la Semaine pour les alternatives aux pesticides est également un moyen de valoriser les actions des associations locales sur le territoire en faveur de la préservation de la qualité de l'eau.

Lorient Agglomération apportera son soutien à deux projets de navires patrimoniaux : le Bonhomme Richard (7000 €) et la réalisation d'un bateau Viking à Pont- Scorff (5000 €).

Lorient Agglomération apportera également son soutien en investissement et en fonctionnement au petit train touristique circulant entre Pontivy et Camors (7 569€ en investissement et 1 135€ en fonctionnement), créé depuis l'été 2021

Faire l'agglomération un territoire phare de la culture bretonne et celtique

Lorient Agglomération continuera d'apporter son soutien en fonctionnement et en investissement pour le renouvellement du parcours de visite, au village de Poul Fetan (30 K€).

Le festival Interceltique bénéficiera d'un soutien de 330K€ ainsi que l'Office de la langue bretonne pour 4000 €.

Les premières réflexions sur le projet de création d'une maison de la langue et de la culture bretonnes seront lancées en 2022.

UN TERRITOIRE A L'ECONOMIE INNOVANTE, STIMULEE PAR SES FILIERES D'EXCELLENCE

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Etudes et travaux sur les PAE: 5,3 M€ HT

Subvention à AUDELOR: 1,9 M€

Participation aux nouveaux outils fonciers et immobiliers : 2 M€

Pass commerce et artisanat 350 K€

Soutien à l'enseignement supérieur et la recherche : 475 K€

Acquisitions foncières pour soutien à l'agriculture : 100 K€

OBJECTIFS

Accompagner et dynamiser le développement économique du territoire

Lorient Agglomération poursuivra la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique, afin d'accompagner les entreprises fragilisées par la crise sanitaire et économique, mais également de consolider la forte reprise économique constatée depuis 2021.

Ainsi, en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, le dispositif «Pass Commerce et Artisanat» fera l'objet d'une mobilisation budgétaire croissante avec 350 K€ inscrits en 2022. Il est également projeté la capitalisation d'une foncière d'immobilier commercial (1,5 M€) afin de permettre le portage de locaux stratégiques dans les centralités. Dans la continuité de l'étude sur la création d'une structure d'aménagement, une cellule interne à Lorient Agglomération dédiée l'aménagement des parcs d'activités économiques sera expérimentée pour améliorer l'efficience des services dans la conduite de ces projets complexes.

Lorient Agglomération est engagée dans la mise en oeuvre du Schéma directeur des PAE qui a pour but par l'étude et la réalisation de nouveaux parcs d'activités communautaires de permettre à la fois le développement ou la relocalisation d'entreprises déjà présentes sur le territoire et l'accueil de nouvelles activités. Pour ce faire elle mobilise pour 2022 un budget de 5,3 millions d'euros HT pour les études et les travaux.

Afin de maintenir les Parcs d'Activités Economiques existants le plus attractif possible, des travaux de gros entretien sont prévus sur les espaces verts et la voirie à hauteur de 210 050€.

En parallèle, un plan de gestion de la voirie et des espaces communs des Parcs d'Activités Economiques, doit permettre sur la base d'un inventaire du patrimoine, puis d'un diagnostic de celui-ci, de mettre en place un outil de gestion optimisée afin de garantir des espaces communs sécurisés et de qualité.

Parallèlement, Lorient Agglomération développera, avec l'appui d'Audélor et de Lorient Technopole, son action d'accompagnement des entreprises pour favoriser leur développement et soutenir l'innovation.

Enfin, Lorient Agglomération développera sa politique en faveur des clauses d'insertion dans les marchés publics. Lorient Agglomération continuera+ à s'investir dans le cadre de la politique de la Ville en soutenant des projets en faveur de l'emploi et développera de nouvelles actions en faveur de l'économie sociale et solidaire.



Au niveau de la Pépinière de Soye, des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique du bâtiment CREA, puis le démarrage des travaux fin 2022 sont prévus à hauteur de 440 K€.

Mettre en cohérence les filières de formation avec les besoins du territoire

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'année 2022 verra le commencement d'un nouveau volet du contrat de plan Etat-Région dédié à

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Recu en préfecture le 04/02/2022

agriculteurs du te Affichéle. Les aides à l'installation des agriculteurs seron ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

l'enseignement supérieur et la recherche et venant notamment soutenir les projets immobiliers à destination des étudiants. Le soutien aux formations de l'Université de Bretagne Sud, augmenté en 2021 dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle, viendra accompagner la modernisation et le développement des équipements universitaires.

Les partenariats avec l'UBS et les différents acteurs de la formation se poursuivront également autour des projets d'inno-campus de mer et de labellisation « campus des métiers et des qualifications ».

Garantir le maintien d'une agriculture productive qui sait se réinventer

La politique de soutien au monde agricole sera reconduite afin de structurer la filière, notamment à travers la restauration collective et le travail réalisé avec l'association des producteurs du Pays de Lorient pour développer la valeur ajoutée produite par les

Les contrats territoriaux des milieux aquatiques Scorff et Blavet comprennent un axe agricole, dont l'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques afin de réduire les pollutions diffuses. Cet axe regroupe des actions de sensibilisation des agriculteurs, sous la forme collective ou individuelle. L'agriculture économe en intrants, telle que l'agriculture biologique ou les systèmes d'élevage herbagers sont fortement encouragés. Plusieurs aides directes sont proposées aux agriculteurs comme des aides pour favoriser l'accès aux prairies (aides à la création de chemins, de boviducs et du financement des échanges parcellaires 30 K€).

UN TERRITOIRE D'EXCELLENCES MARITIMES

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées clefs

Contribution de 1,466M€ pour les opérations d'investissement au port de pêche de Keroman

Subvention de 549K€ en fonctionnement à Lorient Grand Large

Soutien Idmer 87,5K€ en fonctionnement et 50K€ en investissement

Investissement en matériel nautique : 332 K€

Dépenses de fonctionnement

Dragage/Sédiments portuaires : suivi du site d'immersion : 20 K€HT

Recettes de fonctionnement

Redevance portuaire du délégataire : 851 550 €

Dépenses d'investissement

Dragage et gestion intégrée des sédiments : 1,885 M€HT

Recettes d'investissement

Dragages/Sédiments: 70 K€ (sub AELB et FEAMP DLAL)

OBJECTIFS

Conforter les activités maritimes en modernisant les infrastructures

Sur les ports de plaisance, 2,115 M€ de travaux d'investissements sont prévus :

- Port de Lorient centre (840 K€), avec notamment la mise en place d'un ponton complémentaire entre le ponton Belem et le ponton Thalassa, permettant de recevoir des navires patrimoniaux. A noter également que la pérennité des infrastructures du port doit être renforcée avec la mise en place de pieux sur la panne « B »;
- Port de Port-Louis (325 K€);
- Port de la Base (270 K€);
- Port de Kernevel (500 K€), avec notamment le renouvellement et la modernisation des pontons de la panne nord et la liaison avec la panne «G»;
- Port de Gâvres (15 K€), avec le lancement d'une étude de faisabilité afin d'envisager l'augmentation du nombre de places ;
- Port du Rohu (165K€), pour la poursuite d'études pré-opérationnelles pour la création d'un port à sec.

En parallèle, sur l'ensemble des sports de plaisance, 600 K€ de travaux de gros entretien sont prévus.

Par ailleurs, Lorient Agglomération poursuit la mise en œuvre du plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) de la rade de Lorient : dragages d'entretien avec immersion; dossier réglementaire pour la gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable. Lorient Agglomération accélérera son soutien aux

infrastructures portuaires avec un plan pluriannuel d'investissements ambitieux pour le port de pêche de Keroman, financé aux côtés de la Région Bretagne (dans le cadre du syndicat mixte du port de Lorient Kéroman).

Lorient Agglomération veille également à ce que ces centres nautiques et points estivaux restent attractifs en termes d'activités proposées, toute l'année, sur des supports de navigation répondant aux attentes des usagers.

Construire le port de demain

Les réflexions autour de la pointe de Keroman seront poursuivies afin de garantir la cohérence des investissements imaginés dans ce secteur

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

afin d'identifier deffiché le ons à mettre en place pour améliorer le statique 2056-200042174-20220204-DISBR_00_2022-BF de La Base.

Des ports accessibles plus respectueux l'environnement marin grâce à une gestion intégrée des sédiments, dans le cadre du Projet Dour Glaz qui développement d'un le hydrosédimentaire des masses d'eaux estuariennes et côtières du Pays de Lorient. Cet outil d'aide à la compréhension et la décision partagées pour la gestion intégrée des opérations de dragages et immersions de sédiments marins, dans un but d'atteindre le bon état écologique des masses d'eaux marines du territoire est financé par AELB et FEAMP-DLAL.

Faire de Lorient-La Base la capitale internationale du nautisme

La gestion active du patrimoine communautaire à Lorient La Base va permettre l'accueil de nouvelles équipes de course au large. L'étude du futur bâtiment dédié à la course au large démarrera afin, à terme, de renforcer l'animation du pôle course et d'assurer l'accueil de la capitainerie et d'équipes majeures. Les investissements se poursuivront au sein de la Cité de la Voile Eric Tabarly afin de maintenir le parcours de visite attractif pour les familles, mais également

afin de développer le secteur « affaires ». Concernant les bâtiments de La Base, 385 K€ sont prévus, avec notamment le lancement des études de conception pour le futur bâtiment dédié à la Course au Large (à hauteur de 255 K€).

Sur la partie des espaces publics de La Base, pas moins de 1,215 M€ sont prévus, avec notamment l'aménagement du quai du terre-plein Glorieux et la jonction avec le terre-plein Papin, ou encore la mise en lumière des espaces de centralité, dont la façade sud-ouest du K2. A noter qu'une étude est prévue afin

Au niveau des places à flot 270 K€ sont prévus. Une partie importante de ce montant sera consacrée à la poursuite des études de faisabilité engagées en 2021 pour envisager l'augmentation importante du nombre de places pour les bateaux de course au large, afin de répondre au mieux aux demandes croissantes des teams.

Fédérer les acteurs maritimes du territoire

L'association IDMER sera subventionnée afin d'accompagner les entreprises à la mise au point de nouveaux produits et à leur prototypage.

La contribution à Lorient Grand Large sera renforcée afin que l'association poursuive ses actions de soutien et de formation auprès des skippers installés à la Base, mais également porte des évènementiels nautiques majeurs.

Lorient Agglomération a en effet pour ambition de conforter la place de la rade de Lorient comme pôle de référence mondiale de la course au large, étendard de l'excellence maritime territoriale. Pour répondre a cet objectif, avec le soutien de Lorient Grand Large, une programmation de courses au large plus complète est proposée à Lorient La Base. En 2022, notre territoire accueillera les épreuves suivantes: la Plastimo Lorient mini 6.50, le départ et le prologue de la Globe 40, le Tour de Groix, l'Atlantique Le Télégramme et le Défi Azimut - Lorient Agglomération

UN TERRITOIRE ATTRACTIF AU BENEFICE DE L'EMPL

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées clefs

Subvention de fonctionnement de 700 K€ à la Mission Locale du pays de Lorient Réseaux pour l'Emploi

Subvention C2SOL 30 K€

Création d'un portail d'attractivité 40 K€

Présentation du territoire sur le site Paris Je Te Quitte 10 600 €

OBJECTIFS

Valoriser et promouvoir l'image du territoire

La promotion de l'attractivité de notre territoire nécessite de formaliser une identité qui caractérise le territoire par sa dimension culturelle et historique et de faire rayonner le territoire autour d'une image enrichie et partagée, en lien avec la marque Bretagne.

Cela se traduira en 2022 par la création d'outils de communication de présentation de l'attractivité du territoire (10 K€), la présentation de la marque territoire aux acteurs socio-économiques au cours d'une grande soirée de lancement (10 K€), la mise à disposition de prises de vues photographiques libres de droits aux acteurs socio-économiques (4 000 €).

Soutenir et attirer les porteurs de projets et les talents

Lorient Agglomération poursuivra son action via l'agence de développement économique Audélor qui facilite l'implantation des entreprises sur le territoire, accompagne les entreprises innovantes, participe à l'animation des filières, des parcs d'entreprises et gère de l'immobilier d'entreprises et une pépinière au parc de Soye. Les outils digitaux (sites internet « s'installer et s'implanter en Bretagne sud »), seront également enrichis afin de contribuer à l'attractivité du territoire et l'agence s'impliquera dans différents salons et évènements au niveau national et international (Seafood, BOOT, Assises des ports du futur, SAMPE, etc).

Pour mettre en avant les atouts et les services du territoire, la création d'un portail d'attractivité sera proposée sur 2022 (40 K€) et le territoire sera présenté sur le site Paris Je Te Quitte (10 600 €).

Construire la nouvelle offre aéroportuaire de **Bretagne Sud**

Lorient Agglomération entend réunir les conditions d'un retour d'une liaison aérienne avec les hubs de Paris et Lyon par un partenariat public - privé.

Un accompagnement du nouveau groupement EDEIS -CCI56 pour exploiter l'aéroport de Lorient Bretagne Sud à compter du 1er janvier 2022 et déployer de nouvelles lignes aériennes servant à la fois les acteurs économiques locaux mais également la destination touristique, sera étudié.

S'ouvrir sur le monde

Une démarche de promotion et de mise en lumière des filières d'excellence au plan national et international est mise en œuvre par une présence du territoire dans des salons spécialisés, par la diffusion de portrait d'entreprises dans la presse et sur les réseaux sociaux (3400 €) et par une stratégie de coopération avec l'écosystème de la voile de compétition.

Renforcer l'attractivité des métiers du territoire

Le salon Pro&Mer qui se tient chaque année à Lorient pour promouvoir les métiers du maritime sera à nouveau soutenu avec une volonté d'asseoir la manifestation dans un cadre pluriannuel.

La Mission Locale Réseaux pour l'emploi bénéficiera d'un financement de plus de 700K€ de Lorient Agglomération afin de rapprocher l'offre et la demande d'emploi et de proposer aux jeunes en difficulté des solutions d'insertion sociale professionnelle.

Parallèlement, Audélor finalisera la réalisation d'une plateforme territoriale numérique sur l'emploi et la formation.

L'association C2Sol, qui s'investit en faveur de l'économie sociale et solidaire, sera également soutenue.

Keçû elî prelecit

ID : 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

UN TERRITOIRE TOURISTIQUE RESPONSABLE, FORT | MER, RADE ET VALLEES

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Subvention Lorient Bretagne Sud Tourisme: 1,489 M€

Taxe de séjour : 850 K€

Contribution versée pour la gestion du parc des expositions : 144 K€ et redevance à percevoir : 65 K€

Investissement dans les espaces muséographiques : 1,060 M€

Participation au club house du golf de Ploemeur : 274 K€

OBJECTIFS

Définir une stratégie de développement de l'économie touristique

L'office de tourisme, qui porte la stratégie de communication et de promotion touristique du territoire, poursuivra ses actions au travers de l'édition de documents, de référencement de son site internet mais également en accueillant des influenceurs sur le territoire.

La traversée de la Laïta présente un enjeu fort en termes d'itinérance entre les territoires de Lorient Agglomération et celui de Quimperlé Communauté. En 2022, il est prévu de tester un renforcement du service du bac traversier entre les 2 rives. Un accompagnement de la Région et du Département sont attendus sur ce projet.

En outre, le travail déjà engagé sur la définition d'un schéma de développement touristique sera poursuivi dans l'objectif d'une livraison du schéma avant l'été 2022.

Concernant le tourisme d'affaires, le projet de réhabilitation du parc des expositions sera poursuivi et la Segepex s'investira dans l'objectif de toujours améliorer l'accueil des évènements « affaires » sur le territoire (60 K€ d'études).

Pour développer et améliorer l'exploitation du Parc des expositions, une étude programmatique permettra de définir les prochaines opérations de modernisation à mener (50 K€) et des travaux sur la billetterie sont prévus, pour un montant de 10 K€.

En 2022, seront réalisées les études préliminaires à la réfection de la rue du Rouget de l'Isle, attenante au parc des expositions pour des travaux prévus en 2023.

Diversifier et valoriser les offres de découverte du territoire

Lorient Agglomération s'impliquera activement pour le développement des chemins de randonnée et leur entretien. Une réflexion sera également portée sur la mise en place d'un parcours patrimonial autour de la thématique de la seconde guerre mondiale.

En outre, Lorient Agglomération poursuivra ses investissements dans les équipements touristiques, sportifs, et de loisirs, avec notamment la livraison d'un nouveau parcours de visite aux Haras d'Hennebont et la poursuite de la réalisation d'une structure de spectacle couverte, ainsi que la poursuite de la réflexion sur la création d'une « cité des moussaillons » au sein de la Cité de la Voile.

En outre, le nouveau Club house du golf de Queven sera livré en début d'année. Les travaux sur le club house du golf de Ploemeur débuteront également en 2022.

Conforter la promotion touristique du territoire

Le bureau de Lorient de l'office de tourisme communautaire investira ses nouveaux locaux dans le quartier de la gare. Parallèlement, la contribution financière accordée à l'office de tourisme permettra la réalisation d'actions de promotions du territoire (print, mais également présence dans les salons, contrats avec des influenceurs...).

Les recettes attendues de la taxe de séjour contribueront à cette promotion.

595 K€ sont prévus pour le Haras d'Hennebont, répartis entre l'opération de restructuration du parcours muséal, et l'opération de construction d'une halle de spectacles équestres.

Au niveau de l'aménagement des abords des équipements à vocation de tourisme, nautisme et loisirs, 650 000€ sont prévus :

- Golf de Quéven Travaux de mise en conformité de la station de lavage (10 K€),
- Golf de Ploemeur Alimentation en eau d'arrosage, restauration du cours d'eau et préservation de l'intérêt au jeu du golf (430 K€),

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Patinoire parking et lD: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF PV (50 K€),

 Parc d'Eaux Vives - Aménagement cale de mise à l'eau et cheminements depuis la halle de Locastel (80 K€) et aménagement de la halte fluviale (80 K€).

UN TERRITOIRE QUI REPENSE SES MOBILITÉS DU QUO ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Dépenses de fonctionnement

42 M€ sur le budget annexe transports

Recettes de fonctionnement

5M€ pour les recettes commerciales et 25.4 M€ pour le Versement Mobilité

Dépenses d'investissement

pour les mobilités alternatives à l'autosolisme (vélos et covoiturage) 880 K€.

OBJECTIFS

Améliorer les transports en commun et l'intermodalité

Lorient Agglomération, autorité organisatrice de la Mobilité, gère et organise le réseau de transport en commun qui maille les 25 communes de notre EPCI (CTRL). En 2020 plus de 17 millions de voyages ont ainsi été enregistrés sur le réseau CTRL. Afin de favoriser le report modal et ainsi promouvoir les transports en commun, Lorient Agglomération investit chaque année pour moderniser et améliorer la qualité de service sur son réseau. Ainsi, au titre de l'année 2022, on peut citer le déploiement du nouveau Service d'aide à l'exploitation et Information voyageurs (SAEIV), qui permettra de donner une information en temps réel de l'état du réseau ou encore l'inauguration d'une nouvelle maison des mobilités. Par ailleurs, de nouveaux bus au bio GNV seront déployés sur le réseau. A noter que l'exploitation du réseau CTRL représente une dépense annuelle de 36,472 M€ pour Lorient Agglomération sur le budget Transports.

Mettre à niveau le réseau routier

Afin de contribuer au traitement des problèmes de congestion sur la RN 165 et au sujet de la création d'un échangeur à Toul Douar, des crédits à hauteur de 20 K€ sont prévus. Ces crédits sont inscrits pour que l'Agglomération puisse cofinancer une étude avec la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) sur ces problématiques.

Accompagner les usagers au changement de pratiques

L'année 2022 sera marquée par le lancement du Plan des Mobilités (PDM, anciennement PDU) de Lorient Agglomération. Ce document de planification, issu de

la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), est un document stratégique qui doit permettre de définir les principes régissant l'organisation du transport des personnes (y compris les mobilités actives, partagées et solidaires), et du transport de marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire en coordination avec le bassin de mobilité, les différentes Autorisations Organisatrices des Mobilités (AOM) et les besoins des parties prenantes. La réalisation de ce PDM représente une dépense de 120 K€ en 2022. Par ailleurs et sans attendre la réalisation du PDM, Lorient Agglomération souhaite poursuivre le déploiement des aires de covoiturage et parkings relais dans la continuité du parking-relai de Gestel qui a été mis en service en décembre 2021. Un schéma directeur des aires de covoiturage et parkings relais d'intérêt communautaire doit ainsi être finalisé au 1er semestre 2022. Des crédits à hauteur de 300 K€ sont d'ores et déjà inscrits au budget 2022 pour réaliser les études et travaux des premiers projets qui seront retenus.

Donner aux mobilités douces leur place dans l'espace public

Dans le cadre du schéma cyclable voté en 2005, Lorient Agglomération accompagne financièrement communes pour réaliser des aménagements cyclables ; ainsi, en 2022, une enveloppe prévisionnelle de 160 K€ sera consacrée à aider les communes. L'année 2022 verra aussi l'adoption du nouveau schéma cyclable d'agglomération. Au-delà de l'accompagnement des communes à la réalisation d'aménagements cyclables, Lorient Agglomération souhaite renforcer l'écosystème global en faveur du vélo : des actions de promotion et d'accompagnement du développement portées directement vélo. par Lorient Agglomération ou par des associations, seront ainsi financées en 2022.

UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Dépenses d'investissement

Etudes de danger prévention inondations 575 K€

Aide à la rénovation du parc privé de logements 655 K€

OBJECTIFS

Faire évoluer les pratiques en matière d'urbanisme

La loi Climat Résilience d'août 2021 a introduit un objectif de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Celui-ci se traduit par un premier objectif palier de réduction de moitié de la consommation d'espace entre la décennie précédente et la décennie à venir. Une fois intégré dans le SCoT, cet objectif devra être pris en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme sous 6 ans, au travers des révisions générales à venir ou de modifications de PLU (i).

Lorient Agglomération engage en 2022 pour le compte des communes, les révisions générales des PLU de Plouay et Ploemeur, poursuit et finalise les révisions générales de Larmor-Plage, Riantec, Guidel et au-delà des révisions générales mène nombre de procédures tant sur les modifications et révisions des PLU en cours sur les communes. Une vingtaine de procédures sont actuellement en cours.

Permettre aux citoyens de se réapproprier et de réinvestir l'espace public

La question de l'espace public passe par la planification urbaine et l'urbanisme opérationnel, deux compétences communales.

Lorsque les services communautaires accompagnent les communes dans le cadre de convention, ils relaient ces objectifs dans la constitution des appels à manifestation d'intérêt adressés aux promoteurs.

Améliorer les performances écologiques et énergétiques des bâtiments



Sur le patrimoine communautaire :

Avec un patrimoine bâti de plus 300 unités, en concertation avec les utilisateurs, Lorient Agglomération mène une gestion patrimoniale préventive et régulière visant à rendre les bâtiments les plus adaptés à leurs usages, accessibles aux personnes à mobilité réduite, les moins impactants sur l'environnement, mais également les moins coûteux en charges de fonctionnement. Pour cela des travaux de modernisation sont faits régulièrement. Pour l'année 2022, au global pas moins de 1,224 M€ sont prévus pour réaliser des travaux de grosse maintenance sur les bâtiments communautaires.

Concernant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments communautaires, une enveloppe de 1,332M€ est prévue pour 2022.

A noter, que les dépenses prévisionnelles en électricité pour l'année 2022 sont en hausse de 295 800€, dans un contexte national où le prix moyen du kWh va fortement augmenter. A l'échelle de Lorient Agglomération, les dépenses d'électricité représentent en 2021 1,7 M € tous budgets confondus. Elles avoisineront donc les 2 M € au BP 2022.

La mise en place d'un Schéma Directeur Patrimoine à l'échelle de l'Agglomération doit permettre, sur la base d'un diagnostic précis, de déterminer une feuille de route pour les prochaines années en matière de gestion des bâtiments communautaires (travaux de mise aux normes, travaux d'optimisations,

amélioration du taux d'occupation, location, définition d'un programme de cessions, ...). 300 K€ sont inscrits sur ce schéma au BP 2022.

La planification urbaine peut permettre de majorer les performances énergétiques à atteindre, le service habitat peut accompagner via le PLH les rénovations énergétiques à venir.

A travers son programme local de l'habitat, Lorient Agglomération apporte des aides à la rénovation énergétique des logements du territoire. Il s'agit d'aides financières (500 K€) mais également d'un accompagnement des ménages, au sein de l'Espace Info Habitat, à la définition de leur projet et au montage du dossier de demande de financement, dans un contexte de complexification des dispositifs. La réhabilitation énergétique des copropriétés est un enjeu que Lorient Agglomération a bien identifié et qui sera un axe de travail en 2022 (subventions aux copropriétés dans les périmètres ANRU : 155 K€) et les années à venir.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Agir pour prévenir les risques naturels

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Lorient Agglomération est responsable de la gestion de 9 ouvrages sur le littoral et la rade de Lorient, constituant le système d'endiguement de l'EPCI.

Des travaux de confortements ponctuels seront mis en œuvre en 2022 sur des désordres constatés sur les ouvrages (240 K€). Les ouvrages doivent être autorisés par arrêté préfectoral. Une demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » doit être réalisée. C'est dans ce cadre que sont élaborées les études de danger. Celles-ci se poursuivent pour les ouvrages de Gâvres, Ploemeur, Larmor plage ainsi que les 3 nouvelles à Riantec (aménagements hydrauliques du Riant et de l'anse du Stervins) et Port-Louis (système d'endiguement de l'anse du Driasker). 575 K€ au budget 2022.

Les Plans de Prévention de Risques Littoraux (PPRL) en cours sur le territoire doivent être intégrés dans les documents de planification urbaine, l'Etat est en charge de leur élaboration.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Reçu en préfecture le 04/02/2022

UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE TRAN ENERGETIQUE

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Dépenses pour la transition écologique (bus et navires y compris les stations) : 6.5 M€

OBJECTIFS

Contribuer à l'autonomie énergétique décarbonée



En application des orientations et des objectifs fixés par le PCAET, Lorient Agglomération mène des opérations importantes et innovantes afin de contribuer efficacement à la transition énergétique sur son patrimoine bâti et non bâti et leurs différents usages. Une enveloppe totale de 2,135 M€ est prévue à cet effet. Elle doit permettre de contribuer à la sobriété énergétique du patrimoine mais également au développement des énergies renouvelables.

Cette volonté se traduit par la mise en place notamment de centrales photovoltaïques. Un projet est ainsi à l'étude pour implanter une centrale sur le site l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Kermat d'une puissance 5 MWc (782 000€ sont affectés à ce projet pour 2022).

A travers sa stratégie en matière de transition écologique, ses engagements à travers son PCAET, Lorient Agglomération souhaite, au plus vite, développer un écosystème hydrogène vert. Celui-ci, en plus des briques Production / Distribution / Usages, doit aller de la Recherche et Développement au développement d'une filière industrielle adaptée de pointe, sur la base du tissu existant, qui y est propice (fabrication de réservoirs hydrogène, fabrication de bateaux hydrogène,...).

Ainsi, 2022 verra à travers un Marché Global de Performance le lancement de la mise en place de deux stations de distribution hydrogène (une à Lorient sur le dépôt de bus de Demaine et une à Lanester sur la rive gauche du Scorff pour les besoins maritimes) pour alimenter notamment les bus urbains et le bateau transrade avec la réalisation des études de conception. Ces stations seront livrées mi-2023.

Lorient Agglomération a décidé de participer activement à la transition écologique, en renouvelant sa flotte de véhicules de transport en commun avec l'objectif de disposer d'une flotte 100% composée de

véhicules propres en 2030 ; un mix énergétique a ainsi été décidé (80% de bus GNV et 20% de bus H2). Cette volonté va se traduire dès 2022 avec la mise en exploitation sur le réseau CTRL des 10 premiers bus bioGNV et la commande des 7 premiers bus H2 (qui seront livrés en 2023). Par ailleurs, la mise en place de cette politique doit s'accompagner de travaux conséquents pour mettre en conformité les dépôts de la CTRL et construire des stations d'avitaillement GNV et H2. Pour l'année 2022, cela représente une dépense totale de 6,5 M€.

Dans le même temps, Lorient Agglomération mute progressivement sa flotte de véhicules légers de véhicules utilitaires et d'engins spéciaux vers des énergies décarbonées. Ainsi, 2022 verra, notamment, la poursuite d'acquisition de bennes à ordures ménagères au bioGNV.

Promouvoir et accompagner la transition des productions primaires, agricoles et halieutiques, en lien avec les besoins du territoire

En collaboration avec les principaux acteurs agricoles (Chambre d'agriculture, Groupement des agriculteurs Biologiques, Optim'Ism), de nouvelles actions seront accompagnées par Lorient agglomération pour le développement de l'agriculture biologique, avec un budget spécifique d'un montant de 75 K€.

Faire de l'agglomération un territoire vertueux en matière de prévention et valorisation des déchets



Lorient Agglomération porte une politique ambitieuse et innovante en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. En application de la réglementation nationale et régionale, cette politique est basée sur des actions fortes en matière de prévention de la production des déchets, auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Dans ce cadre, et pour y contribuer, par délibération au Conseil Communautaire du 2 février 2021, l'agglomération a lancé l'élaboration de son PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Celui-ci après consultation du public, prévue au début de l'année 2022, doit être adopté à la fin du 1er semestre 2022.

L'élaboration du PLPDMA se fait dans un contexte contraint avec une augmentation réglementaire annuelle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) prévue jusqu'en 2025. Pour l'année 2022, cette augmentation est estimée à plus de 310 K€. L'année 2021 a vu également une très forte augmentation des flux collectés en déchetteries. Dans ce contexte, avec le souci de prévenir l'augmentation du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), des actions sont menées pour optimiser les coûts de gestion du service (poursuite du développement de la collecte en CO.5, finalisation du déploiement des déchetteries connectées, étude de faisabilité pour développer le monoripage, mise en place d'un schéma directeur pour les déchetteries, rationalisation des contrats de prestations de services, ...). Malgré tout, pour l'année 2022, l'enveloppe prévisionnelle allouée aux marchés de services est prévue en augmentation à hauteur de 769 000€ par rapport au budget supplémentaire (ceci en lien avec l'augmentation estimée notamment tonnages).

En complément de ces montants, 450 K€ sont prévus pour le dévoiement temporaire des biodéchets du site d'ADAOZ vers la plateforme de compostage de Pont Scorff, afin d'y assurer la phase de fermentation du compostage de ce flux. Ce dévoiement est dû à des problèmes de fissures évolutives sur le génie civil des biotunnels du site d'ADAOZ. L'arrêt temporaire de l'exploitation de ces biotunnels doit permettre de mener à bien des investigations complémentaires afin de réaliser un diagnostic précis, en vue de lancer des mesures réparatoires.

L'exercice de cette compétence se fait en veillant à répondre au mieux, aux besoins et attentes des usagers, tant au niveau de la collecte en porte à porte, que par le biais des points d'apports volontaires ou encore des déchèteries.

L'année 2022 verra la finalisation du déploiement des déchetteries connectées sur tout le territoire. Cette démarche novatrice vise à mieux comprendre les usages de la population de l'agglomération, pour mieux y répondre demain, mais également à mieux maîtriser les entrants.

Le Schéma Direct Affiché la tement qui doit se finaliser en 2022 va permettp 2056-200042174-20220204-DISBP 00, 2022-BF

valorisation des flux biodéchets et déchets ménagers résiduels. En application des orientations nationales et régionales, réglementaires valorisation matière et / ou énergétique doit être privilégiée pour ces flux. La mise en place des futurs sites de valorisation nécessitant des gisements importants de déchets, mais aussi afin de mutualiser les coûts et faire des économies d'échelle, des coopérations avec les EPCI voisins pourraient être intéressantes pour leur déploiement.

En investissement, plus de 6,8 millions d'euros sont prévus au BP 2022 pour la compétence déchets, avec notamment la finalisation de la nouvelle déchetterie de Guidel dont la mise en service est prévue pour le printemps 2022, la réhabilitation du site de Kerbus à Groix, la mise en place de 2 nouvelles alvéoles sur le site de Kermat.

Dynamiser l'économie circulaire

Lorient Agglomération développe une politique en faveur de la réparation et du réemploi des objets et matériaux en s'appuyant sur le comptoir du réemploi (Ateliers et magasin) et les locaux de réemplois en déchetteries. L'Agglomération collecte près de 650 tonnes qui sont nettoyés et revendus à bas prix. L'objectif est d'éviter le gaspillage d'objets (meubles, livres, bibelots, jouets, vélos ...) en leur donnant une seconde vie. Ce dispositif de réemploi est un support pour l'insertion par le travail pour 25 personnes en difficultés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie achat, Lorient Agglomération entend utiliser la commande publique comme un levier d'action en faveur du développement durable. La loi antigaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 obligeant l'Etat et les collectivités territoriales à acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, celle-ci sera un axe fort de cette politique d'achat.

En matières agricole et alimentaire, le soutien apporté à la Chambre d'agriculture participera notamment au développement des circuits courts et locaux pour l'approvisionnement direct des citoyens et des restaurations collectives municipales. A cet effet, les soutiens aux outils numériques permettant la mise en relation de l'offre et de la demande seront poursuivis à hauteur de 20K€. Enfin, la subvention de 87500€ accordée au centre technique Idmer participera à la réalisation de projets de valorisation de coproduits de la pêche.

UN TERRITOIRE EQUILIBRE, ENTRE VILLES ET RURALITES

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

FIC Ruralités : 500 K€ Pass commerce et artisanat : 350 K€

OBJECTIFS

Développer les pôles de centralité regroupant les fonctions essentielles

Les mesures d'accompagnements des initiatives collectives et des petites entreprises en centralité, à travers le Pass Commerce et artisanat, participeront à soutenir la dynamisation des centres-villes et centrebourgs

Valoriser les atouts de la ruralité

Le programme européen DLAL Leader, porté par Lorient agglomération pour le Pays, fera l'objet d'une nouvelle programmation pour la période 2022 -2027 afin de permettre le soutien de nouveaux projets utiles aux territoires ruraux.

La biodiversité sera une composante clé de la construction de la ville de demain (nature en ville) et de l'aménagement durable des territoires ruraux. Une étude sur les pollutions lumineuses (trame noire) causant une perte de la biodiversité sera lancée (20 K€).

Par délibération du 7 décembre 2021, Lorient Agglomération a engagé une nouvelle dynamique autour d'une valorisation de son territoire et de sa ruralité multiple.

L'une des actions consiste à encourager en investissement les initiatives des 25 communes par la

création d'un Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) aux « ruralités ». Ce dispositif financier accompagnera les projets en faveur du développement du territoire sous maîtrise d'ouvrage communale ou supracommunale.

Le FIC Ruralités s'articule autour de deux axes - le maillage territorial (services et équipements) et l'Alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement) - dans une logique de projets qui devront être complémentaires aux mesures de relance post crise à destination des communes et articulés avec les 5 grands axes du projet de territoire.

Doté d'une enveloppe globale d'1 million d'euros pour la période 2022-2025, le FIC Ruralités doit ainsi permettre :

- d'assurer une équité territoriale dans l'accès aux équipements de qualité, à un bon niveau du service public de manière à accueillir et maintenir un tissu humain et économique vivant et riche avec une répartition cohérente et adaptée aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.
- de soutenir la filière alimentaire en circuit court pour qu'elle soit accessible à tous au travers du maintien d'une agriculture forte et qualitative et accompagner un besoin de nature et d'environnement préservés.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

UN TERRITOIRE NUMERIQUE

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Dépenses de fonctionnement 952 K € pour les logiciels et matériels

Recettes de fonctionnement

165 K€ fibres optiques 72 K€ de prestations de services 66 K€ de mutualisations de logiciels

Dépenses d'investissement

1,338 Millions € pour l'informatique (matériels et logiciels) 853 K€ pour le déploiement de la fibre optique (dont Mégalis) 154 K€ sur le Handicap Innovation Territoire 620 K€ pour un datacenter 500 K pour le Schéma Territorial Numérique (STN)

> Recettes d'investissement 269 K€ du plan de relance

OBJECTIFS

Faire de Lorient Agglomération un territoire 100% connecté

Dans le cadre du schéma Territorial du Numérique Lorient Agglomération contribue développement des infrastructures numériques du territoire et la connectivité des usagers au travers :

- du suivi du déploiement du Très Haut Débit (THD) par l'opérateur Orange sur 19 communes.
- du suivi et financement du Très Haut Débit déployé par Bretagne THD (Mégalis Bretagne) sur les 6 communes restantes à hauteur de 264K€ / an en investissement.
- du suivi du déploiement des antennes mobiles dans le cadre notamment du projet couverture ciblée porté par l'Etat.
- de l'extension de son réseau de fibres optiques privées pour connecter un certain nombre de sites publics et privés à hauteur de 853 K€.
- Le déploiement d'un réseau privé de type LoRaWan pour collecter les données de capteurs connectés dans le cadre du STN.
- L'exploitation d'une plateforme BigData pour stocker et traiter les données des capteurs et autres pour une maintenance de 26K€/an.



Accompagner la transition numérique auprès de tous les usagers

Afin de renforcer, d'installer et de structurer la culture numérique pour nos usagers, Lorient agglomération développe divers projets réglementaires ou programmés dans les différents schémas (STN, SDSI, PAP2019) qui permettent de développer la transition numérique, l'accompagnement au changement et développement d'usages. Pour ceux issus du STN et pour l'innovation un budget de 500 K€ est prévu par an pour développer les initiatives internes mais aussi auprès de nos communes et partenaires.

L'agglomération consacre également 1,338M€ de budget pour développer ses projets en interne comme à l'attention des usagers et en assurer la maintenance annuelle pour 952K€.

Exemples:

- Guichet Unique des **Autorisations** d'Urbanisme lancé en janvier 2022,
- les déchetteries connectées en cours de déploiement,
- l'application mobile Lorient mon agglo,
- le développement d'outil nomade pour les services opérationnel de l'eau, de la gestion des déchets, du SIG, de l'environnement... sur le terrain.

comprend le renouvellement ses infrastructures, logiciels et la maintenance.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

En 2022, l'agglomération continuera son plan de développement de la cybersécurité en investissant près de 70K€ dans des actions de formations, d'acculturation, d'acquisition de solutions, en sus des solutions déjà développées depuis plusieurs années.

D'autre part, un projet de datacenter mutualisé avec le Groupement Hospitalier de Bretagne Sud est en cours pour un investissement sur 2022 à hauteur de 620 K€ (qui sera subventionné par une aide du plan de relance).

Agir pour un numerique responsable

L'agglomération a inscrit dans ses marchés publics un potentiel d'achat de 20% de matériels recyclés en plus des matériels déjà acquis (serveurs, photocopieurs...). Elle revend également une partie de son parc informatique aux écoles du territoire, par exemple, pour donner une seconde vie aux matériels.

Le datacenter en projet sera décarboné pour contribuer aux objectifs fixés par l'agglomération sur les projets éco-responsables.



UN TERRITOIRE QUI IMPULSE LA SOLIDARITÉ COMMU

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Cet engagement traduit l'ambition de réinterroger notre modèle et de fixer de nouveaux objectifs en prise avec les réalités locales avec, en son cœur, un nouveau modèle de développement renforçant les solidarités et la complémentarité d'une agglomération au service des 25 communes.

BUDGET 2022

Quelques actions chiffrées

Dépenses d'investissement

FIC Structurant 1,2 M€ FIC Numérique 90 K€ FIC Ruralités 500 K€

OBJECTIFS

Renforcer la proximité de l'agglomération auprès de ses communes membres

Trois Fonds d'intervention communautaire (FIC) sont proposés aux communes membres par notre EPCI pour permettre un effet levier sur les projets sous maîtrise d'ouvrage communale, un développement équilibré du territoire communautaire, ainsi qu'un renforcement de la lisibilité des actions de Lorient Agglomération dans les communes de l'agglomération et auprès des habitants.

Ces trois dispositifs sont :

- le FIC structurant, pour la réalisation directe d'équipements, avec la finalisation du FIC 1ère phase et la poursuite du FIC 2ième phase, les prévisionnels 2022 respectivement de 110 K€ et 700 K€. Avec les reports de crédits, le montant sur 2022 s'élève à 1 237 230 €.
- Le FIC numérique, pour la construction d'un E-Territoire, au bénéfice de 23 communes pour 48 projets au total, avec, pour 2022, pour le paiement des projets attributaires, un montant de crédits prévus à hauteur de 90 K€.
- Le FIC Ruralités, pour le développement du territoire et la valorisation des ruralités. Ce nouveau dispositif a une enveloppe d'1 M€ sur 3 ans dont 500 K€ dès 2022.

Faciliter les coopérations entre communes pour améliorer l'offre de services

Dans une optique d'amélioration des mobilités du quotidien, les communes jouent un rôle majeur en interface entre les besoins de leur population et Lorient Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité. Dans ce cadre, et afin de bénéficier de l'expertise des communes et de leur connaissance fine du territoire, Lorient Agglomération a sollicité les communes pour désigner un élu référent en charge des questions de mobilités. Ces référents « mobilités » seront ainsi mobilisés pour co-construire, aux côtés de Lorient Agglomération, les projets de mobilité. A titre sur l'année 2022, d'exemple, les référents « mobilité » seront mobilisés pour élaborer le Plan des Mobilités ou encore le schéma directeur des aires de covoiturage et parkings-relais.

L'année 2022 doit voir la mise en place d'un réseau des DST avec Lorient Agglomération, afin de développer les liens avec l'Agglomération, entre les communes, et ainsi mieux se coordonner et développer le partage des bonnes pratiques.

Améliorer l'implication des communes au travers d'une gouvernance communautaire partagée

La mise en œuvre des enjeux stratégiques de notre projet de territoire et des grandes orientations des politiques communautaires nécessite l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Ce document marquera une nouvelle étape de notre EPCI soucieux d'une proximité garantie avec ses communes membres et ses habitants. S'appuyant sur le règlement intérieur de Lorient Agglomération approuvé par le conseil communautaire du 8 décembre 2020, il confortera les instances de construction de la communautaire (Conférence des Maires, Bureau et Commissions) et renforcera les relations entre Lorient Agglomération et ses communes membres, notamment en mettant en place une sectorisation de notre territoire pour arrimer une gouvernance de proximité.

UN TERRITOIRE QUI S'APPUIE SUR LA PARTICIPA' ACTEURS SOCIO-ECONONOMIQUES

OBJECTIFS

Permettre aux citoyens et acteurs socioéconomiques de participer à la définition et l'évaluation des politiques publiques

Adopté en novembre 2021 après 8 mois de concertation des élus, acteurs socio-économiques et citoyens, le projet de territoire doit continuer de s'inscrire dans cette démarche participative.

Le premier semestre de l'année 2022 sera ainsi consacré à la communication et la diffusion du contenu du projet de territoire auprès des ces publics, avec l'organisation d'un événement de présentation du projet à l'ensemble des contributeurs.

L'année 2022 doit aussi permettre la mise en place des méthodes de suivi et de participation des citoyens et acteurs socio-économiques. Les actions ciblées consistent en la mise en œuvre de parcours usagers et de comités de suivis, complétées par des méthodes d'évaluations des actions fondées sur des indicateurs objectifs. Elles seront définies selon les arbitrages à prendre par l'exécutif, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du projet de territoire, qui sera consolidée au 1er semestre 2022.

Dans le cadre de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité intercommunale, l'EPCI a lancé en 2020 l'expérimentation "Défi familles pour la biodiversité", en partenariat avec l'association Les Petits débrouillards et accompagné 30 familles du territoire pour mieux comprendre les enjeux de la préservation de la biodiversité et découvrir un certain nombre de gestes simples à adopter au quotidien. Cette opération va être reconduite en 2022 (1ère phase 11 500 €)

Faire connaître et reconnaître l'action de l'agglomération auprès des citoyens et acteurs socio-économiques

Lorient Agglomération assure la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir l'institution, à renforcer sa visibilité dans et en dehors du territoire communautaire et à faire connaître son rôle, ses réalisations, ses projets.

3 grands axes participent à la promotion du territoire et du rôle de l'Agglomération :

- la communication externe au territoire,
- l'animation locale interne au territoire,
- la relation aux citoyens.

Pour ce faire, la direction de la communication disposera en 2022, d'un budget de 2,7M€ inscrits sur la section de fonctionnement. Parmi les principaux projets programmés en 2022, on retiendra notamment :

Participer au rayonnement de l'Agglomération à l'extérieur du territoire

- Organisation d'un grand évènementiel communautaire à l'occasion du retour de la goélette Tara: 70K€
- Actions de marketing territorial: 153K€

Animer le territoire et participer à la qualité de vie des habitants

- Organisation d'évènements locaux, dont la première édition de la Fête des ports : 150K€
- Soutien à des tiers pour l'organisation d'évènements ou à des clubs sportifs : 1,5M€

Faire connaître le rôle de l'Agglomération

- Parution du magazine bimestriel « Les Nouvelles » : 177K€
- Campagnes de communication sur les projets et les domaines de compétence de Lorient Agglomération : 262K€
- Projet HIT: 53K€

325 K€ sont également inscrits sur la section d'investissement au compte de la direction de la communication, essentiellement pour le déploiement de projets signalétique sur l'espace public.

Conforter le rôle du Conseil de Développement dans les dynamiques participatives

Lorient Agglomération maintient son soutien au Conseil de Développement à hauteur de 25 K€ avec des modalités d'échanges à définir en lien avec le projet de territoire pour travailler sur des axes structurants comme la jeunesse.

UN TERRITOIRE QUI RENFORCE SES COOPÉRAT

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

OBJECTIFS

S'affirmer comme le 3ème pôle breton

Depuis le début de ce mandat, Lorient Agglomération a instauré des rencontres régulières avec les autres EPCI du Pays de Lorient (Quimperlé Communauté et Communauté de communes de Bellevue Blavet Océan). Ces échanges ont pour objectifs de renforcer les liens avec nos partenaires à l'échelle des bassins de mobilités et d'emplois. Il convient de renforcer les coopérations existantes et de les élargir aux enjeux majeurs des mobilités (aéroport, intermodalités, transports scolaires...), du développement économique et des infrastructures publiques (culturelles et sportives notamment). Elle passe par le partage des projets entre intercommunalités, avec la mise en place d'instances de dialogue à organiser.

Le Pays de Lorient a été labellisé comme « Territoire d'industrie » par l'Etat, du fait du poids et de la diversité de ses activités industrielles. Il est proposé de traduire cette labellisation par la signature d'un contrat « Territoire d'industrie» avec l'Etat et la Région et les représentants des acteurs industriels en 2022, ce qui facilitera les échanges sur les solutions à apporter aux besoins des entreprises et permettra la mobilisation de l'ingénierie et des financements issus de différents dispositifs déjà existants en faveur des industries.

Renforcer les liens avec nos partenaires à l'échelle des bassins de mobilités et d'emplois

Lorient Agglomération soutiendra l'activité de l'agence Audelor (1,9M€), avec notamment la poursuite des observatoires et études sur les problématiques socio-économiques propres au nouveau Pays de Lorient : mobilités, logement, agriculture, commerce, tourisme, bureaux, etc. le projet de portail territorial emploi-formation piloté par Audelor sera poursuivi ainsi que le travail conjoint avec l'Etat et la région Bretagne sur les difficultés de recrutement.

Développer nos coopérations et réseaux aux échelles nationale et internationale

Lorient Agglomération souhaite développer les partenariats avec d'autres collectivités et acteurs nationaux pour faire rayonner le territoire et ses actions et s'enrichir des actions de nos partenaires. Ces partenariats ont vocation à se développer notamment dans les domaines portuaires et de l'hydrogène. Ainsi, via un port center revisité, Lorient agglomération souhaite renforcer des partenariats avec d'autres ports center et villes portuaires et a pour cela décidé d'adhérer à l'association internationale des villes portuaires. Dans ce cadre, l'hydrogène pourra constituer un fil conducteur auprès d'autres territoires portuaires qui se mobilisent également pour son déploiement, dans le prolongement du partenariat déjà engagé avec le projet Vhygo (Vallée Hydrogène Grand Ouest) pour le déploiement de l'hydrogène renouvelable sur le territoire de trois régions : Normandie, Bretagne et Pays de la Loire

A travers sa stratégie en matière de transition écologique et les engagements du PCAET, Lorient Agglomération souhaite, au plus vite, développer un écosystème hydrogène vert. Celui-ci, en plus des briques Production / Distribution / Usages doit aller de la Recherche et Développement au développement d'une filière industrielle adaptée de pointe sur la base du tissu existant, qui y est propice (fabrication de réservoirs hydrogène, fabrication de bateaux hydrogène,...). Cet écosystème s'appuie sur un travail partenarial étroit, notamment avec l'ADEME, la Région, Morbihan Energies, l'UBS, la CCI,...

Par ailleurs, Lorient Agglomération souhaite renforcer son lien avec les territoires voisins et prévoit ainsi la signature du pacte de cohérence régionale et territoriale avec Quimperlé communauté et Bellevue Blavet Océan pour porter conjointement la déclinaison du SRADDET dans nos territoires, autour des thèmes des solidarité territoriale, préservation des ressources (sobriété foncière, eau, biodiversité), stratégie énergétique et climatique, mobilités, centralités, stratégie économique (développement économique, emplois, agriculture, alimentation).



L'agglomération travaille actuellement avec un certain nombre d'EPCI du département afin d'envisager, en lien étroit avec la Région et les services de l'Etat, la construction d'un centre de tri départemental, moderne et adapté à l'extension des consignes de tri.

L'agglomération mène une réflexion sur la mise en place d'un schéma directeur traitement, afin d'arrêter à moyen terme (5 - 10 ans), les types d'installations qui seront à mettre en place pour valoriser au mieux, notamment les flux biodéchets et déchets ménagers résiduels, le tout en application des prescriptions réglementaires Les installations requises pour mettre en place de la valorisation matière et / ou

énergétique, imposent des gisements importants de déchets et des investissements conséquents. Aussi, des coopérations avec les EPCI voisins de l'Agglomération pourraient être intéressantes pour partager les investissements et mettre en place des sites de valorisation optimisés.

Dans une période de changement climatique, où les épisodes de stress hydrique se font de plus en plus réguliers, l'Agglomération souhaite continuer à développer une solidarité soutenue entre les différents territoires du Département, par le biais des échanges d'eau via le réseau d'interconnexion départementale, en partenariat étroit avec le syndicat départemental d'eau du Morbihan « Eau du Morbihan ». Dans ce contexte, une convention d'échanges d'eau en gros avec Eau du Morbihan a été adoptée en Conseil Communautaire le 7 décembre 2021 et sera mise en œuvre en année pleine en 2022.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

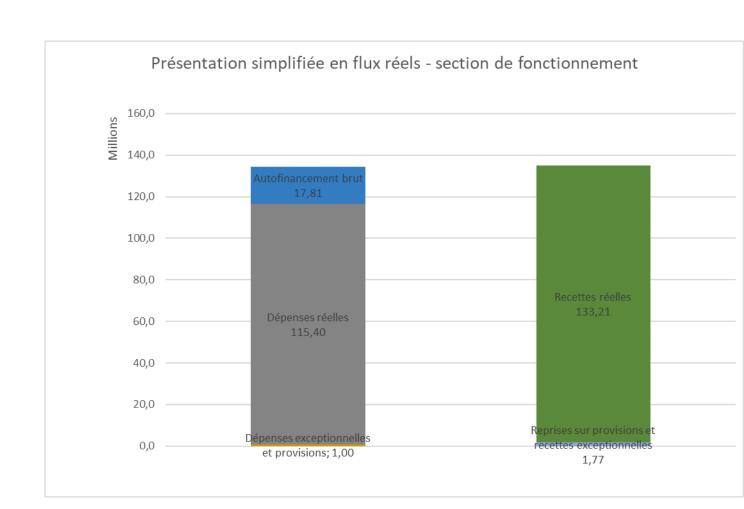
II. BUGDET PRINCIPAL

A) Présentation des équilibres.

Le budget principal 2022 de Lorient Agglomération s'équilibre en fonctionnement à 136,993 M€ et en investissement à 78,279 M€.

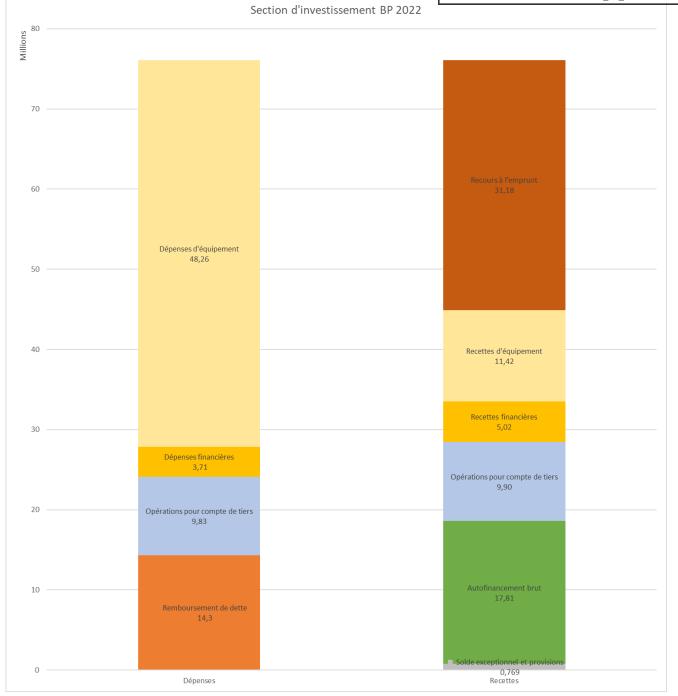
En mouvements réels, ce budget peut se présenter de la façon suivante :

	BP 2021	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	129 410 090,00 €	134 979 000,00 €
Dont exceptionnelles	256 000,00 €	260 000,00 €
Dont reprise de provisions	930,00€	1 511 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	111 433 860,00 €	116 399 000,00 €
Dont exceptionnelles	1 820 000,00 €	936 000,00 €
Dont provisions	274 000,00 €	66 000,00 €
Epargne brute	19 813 300,00 €	17 811 000,00 €
Remboursement de capital	10 286 800,00 €	9 300 000,00 €
Epargne nette	9 526 500,00 €	8 511 000,00 €
Dépenses d'équipement	44 122 491,00 €	48 264 000,00 €
Emprunt d'équilibre	24 457 986,00 €	31 175 500,00 €



Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022 Affiché le

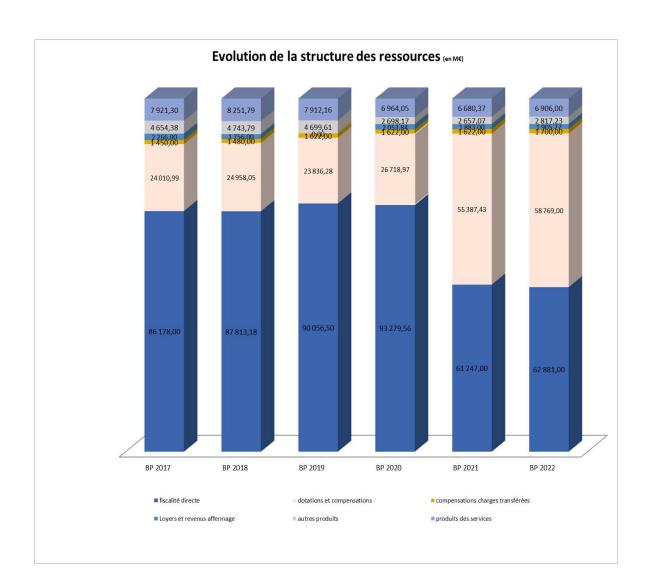
ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



III. EXPOSÉ DU BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes



1-1 Les dotations, participations et compensations.

Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à **27,119 M**€ contre 22,392 M€ en 2021 soit + 4,727 M€.

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 15,255 M€ contre 15,508 M€ en 2021 soit -0,253 M€.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Recu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

S'agissant du produit de la dotation d'intercommunalité, il est 2022 à hauteur de 4,755 M€ contre 4,807 M€ en 2021.

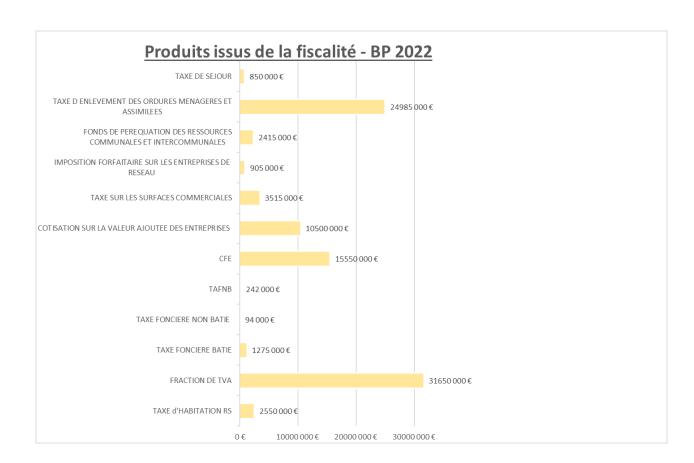
La dotation de compensation, deuxième composante de la DGF, fait partie des variables d'ajustement, au niveau national, elle est donc prévue en diminution pour 2022 à 10,5 M€ contre 10,7 M€ en 2021.

La compensation de Contribution économique territoriale (pour la plus grande part, effet de la compensation de la diminution de moitié des impôts dits de production pour les établissements industriels) est prévue de manière prudente à 4,508 M€ (en 2021, 4,16 M€ au BS au titre de la diminution des impôts dits de production).

La différence s'explique par des inscriptions complémentaires de recettes des services en lien avec des actions menées sur le territoire.

1-2 Les produits issus de la fiscalité.

Cette présentation s'effectuera en deux temps, d'abord sur la fiscalité ménages puis celle des entreprises.



ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
TAXE d'HABITATION (RS uniquement à compter de BP2022)	28 025 000 €	28 280 000 €	29 150 000 €	29 700 000 €	32 929 000 €	2 550 000 €
FRACTION DE TVA						31 650 000 €
TAXE FONCIERE BATIE	1 200 000 €	1 200 000 €	1 240 000 €	1 260 000 €	1 275 000 €	1 275 000 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	90 000 €	90 000 €	91 500 €	90 500 €	91 000 €	94 000 €
TAFNB	243 000 €	240 177 €	244 000 €	240 058 €	235 000 €	242 000 €
CFE	17 400 000 €	17 550 000 €	18 400 000 €	19 000 000 €	18 280 000 €	15 550 000 €
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	9 900 000 €	10 800 000 €	10 540 000 €	12 050 000 €	10 175 000 €	10 500 000 €
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	3 480 000 €	3 250 000 €	3 223 000 €	3 370 000 €	3 442 000 €	3 515 000 €
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	820 000 €	845 000 €	905 000 €	880 000 €	884 000 €	905 000 €
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	2 270 000 €	2 150 000 €	2 044 000 €	2 170 000 €	2 315 000 €	2 415 000 €
TAXE D ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	21 800 000 €	22 600 000 €	23 180 000 €	23 635 000 €	23 850 000 €	24 985 000 €
TAXE DE SEJOUR	550 000 €	648 000 €	754 000 €	754 000 €	700 000 €	850 000 €
AUTRES FISCALITE REVERSEES	400 000 €	160 000 €	0 €	0 €	0€	0€
AUTRES FISCALITÉS REVERSÉES ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES	0€	0€	285 000 €	130 000 €	0€	0 €
TOTAL	86 178 000 €	87 813 177 €	90 056 500 €	93 279 558 €	94 176 000 €	94 531 000 €

La fiscalité des ménages

La taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuit. Elle est d'ores et déjà supprimée pour 80 % des foyers les plus modestes et le sera totalement pour les 20 % restant en 2023. En 2022, ces derniers bénéficient d'une exonération partielle à hauteur de 65 %.

Pour les EPCI, le produit ainsi perdu est compensé par une fraction de TVA, indexée sur l'évolution de l'impôt au plan national. Ce produit est estimé à 31,6 M€ pour 2022 (+ 3,5 % par rapport au notifié 2021 de 30,5 M€).

La taxe sur les résidences secondaires continue de s'appliquer. Le produit 2022 est évalué à 2,55 M€. Son taux est de 9,14 % (reprise du taux de TH). L'évolution des bases retenue est de + 3,5 %, du fait du seul coefficient de revalorisation forfaitaire projeté (évolution de la valeur locative sur la base de l'indice des prix à la consommation).

La taxe sur le Foncier Bâti (FB) est évaluée à 1,275 M€, stable par rapport au BP 2021.

La variation physique des bases (constructions nouvelles, changement de consistance ou d'affectation) retenue en 2022 est de + 4 % par rapport au notifié 2021. Soit une variation totale des bases de + 10 M€ (incluant l'hypothèse de coefficient de revalorisation forfaitaire à + 3,5 %).

Le taux d'imposition de foncier bâti est en processus de convergence jusqu'en 2026.

En 2021, deux taux coexistent donc. Ils sont, respectivement, de 0,497 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 0,301 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Pour 2022, les taux devraient être respectivement de 0,494 % et de 0,338 %, le taux moyen reste stable à 0,488 %.

La Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB)_est estimée à 94 k€ en 2022 (91 k€ au BP 2021).

La variation physique des bases de FNB est estimée à -0.5 %. Soit une variation totale de +3 % incluant le coefficient de revalorisation forfaitaire.

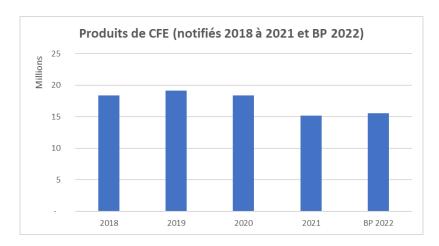
Le taux d'imposition du FNB est lui aussi en convergence avec des taux 2021 de 3,39 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 2,72 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Le taux moyen, issu des taux constatés dans les deux EPCI avant fusion, est stable à 3,18 %.

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

La fiscalité des entreprises

<u>La Cotisation foncière des entreprises (CFE)</u>: un produit évalué à 15,55 M€ au BP 2022 (-2,7 M€ par rapport au BP 2021).



Pour mémoire, la loi de finances pour 2021 a posé le principe d'une baisse des impôts de production pour 10 Mds d'€. Cette disposition fait l'objet d'une compensation, représentant pour Lorient Agglomération un montant de 4,1 M€.

L'hypothèse d'évolution des bases retenue est une hausse 1,5 M€ (62,9 M€ de bases de CFE au total).

Le taux moyen d'imposition à la CFE est de 24,71 %. Un dispositif de convergence est en place pour la 8ème année en 2021, suite à la fusion de la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet avec Lorient agglomération au 1er janvier 2014, il se terminera en 2025. En 2021, le taux était de 24,74 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient agglomération et de 23,76 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet.

La CFE est due par les sociétés et les particuliers qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée. Depuis 2019, les très petits chiffres d'affaires (< 5 k€) en sont exonérés. L'assujettissement à la CFE peut se faire sur le dispositif dit de « base minimum » lorsque la valeur locative des locaux occupés est faible. Le montant des bases minimums, fixé par délibération de l'EPCI par tranches du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes de l'entreprise, est revalorisé chaque année. Pour 2021, les bases minimums étaient les suivantes :

	CA < 10000 €	CA > 10000 et <= 32600 €	CA > 32600 et <= 100000 €	100000 et <= 250000 €	CA > 250000 et <= 500000 €	CA > 500000 €
Bases minimums Lorient Agglomération	529 €	1 057 €	2 222 €	2 222 €	2 222 €	2 222 €

Lorient agglomération a voté les exonérations facultatives de CFE suivantes :

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

- exonération pendant 2 ans des entreprises nouvelles pour les reprise d'une entreprise en difficulté,

- exonération au taux de 100 % pendant cinq ans pour les créations, reprises, reconversion et extension d'activités industrielles, de recherche scientifique et technique,
- l'exonération de CFE à 50 % pour certaines entreprises de spectacles vivants,
- l'exonération de CFE de 33 % à 100 % pour les cinémas selon leur nombre d'entrées,
- l'exonération à 100 % pendant cinq ans pour création et/ou extension d'établissements implantés dans les quartiers prioritaires de la ville,
- l'exonération en faveur des librairies labellisées « librairies indépendantes de référence »,
- l'exonération pour les librairies non labellisées (applicable à compter de 2022),
- l'exonération pendant 7 ans des jeunes entreprises innovantes ou universitaires.

Il est à noter que, conformément au I de l'article 1586 nonies du CGI, les entreprises exonérées de CFE en application de la délibération d'un EPCI à fiscalité propre peuvent, sur demande aux services fiscaux, être exonérées de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de l'EPCI à fiscalité propre.

En 2021, le montant total des bases exonérées pour le l'EPCI est de près de 2M€.

1-3 Les autres produits

Les recettes des produits des services (chapitre 70) prévues à 6,906 M€, en augmentation de 225 k€ sous l'effet du rebond des recettes pour la revente des matériaux issues des collectes sélectives (+537 k€) en lien avec la reprise économique post-pandémie COVID et la remontée des cours qui s'étaient effondrés en 2020/2021.

Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75), à 2,083 M€, sont attendus en légère progression de 62 k€, sous l'effet notamment de l'augmentation de la rémunération perçue de contrats de DSP (+103 k€ en lien avec l'augmentation attendue des chiffres d'affaire des délégataires) venant compenser les moindres recettes de loyers attendues (-81 k€).

Les produits financiers sont en diminution importante du fait de l'arrêt du remboursement de l'annuité de dette TCSP par le budget annexe des transports. Les produits financiers inscrits sont le pendant de la dette supplémentaire par rapport au BP 2021 et correspondent aux intérêts de dette payés par le budget principal et remboursés par les budgets annexes.

Les produits exceptionnels sont stables à hauteur de 260 k€

Les reprises sur provisions s'élèvent à 1,511 M€. Elles se répartissent entre la reprise de provision constituée pour financer le paiement d'une indemnité d'éviction et les reprises effectuées en raison de la clôture de contentieux juridiques qui avaient donné lieu à la constitution de provisions (ENSIBS notamment).

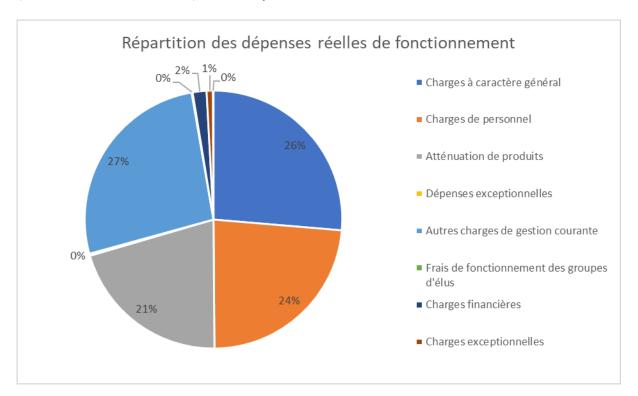
Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

2) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2022 s'élèvent à **116,4 M**€ contre 111,4 M€ au BP 2021.

La ventilation de ces dépenses peut être répartie en 4 principaux postes, par chapitre comptable : les charges à caractère général pour 26 %, les attenuations de produits pour 21 %, les charges de personnel pour 24 % et les autres charges de gestion courante pour 27 % (subventions et cotisations). Cette répartition est structurellemment stable au fil des ans.



Les charges à caractère général - 011

Ce chapitre s'élève à 30,65 M€ (contre 28,40 M€), soit + 7,9%.

Les contrats de prestations de service representent 57 % de ce chapitre et s'élève pour l'exercice à hauteur de 17,7 M€.

L'évolution la plus significative concerne, en matière de prestation de services, le secteur des déchets pour un montant global de (+1.13 M€, 8,86 %) et repose principalement sur :

- Les déchèteries: + 528 k€ dont +400 K€ pour la rémunération des prestations de service. En effet au regard de la forte augmentation des flux collectés en déchetterie, constatée en 2021; au-delà de l'augmentation de la rémunération des prestataires, selon les formules de révision de prix, il est envisagé une augmentation importante sur ce poste de dépense.
- Le centre de compostage : +511 k€ exclusivement en rémunération de prestations. 450 000€ sont prévus pour le dévoiement temporaire des biodéchets du site d'ADAOZ vers la plateforme de compostage de Pont Scorff, afin d'y assurer la phase de fermentation du compostage de ce flux. Ce dévoiement est dû à des problèmes de fissures évolutives sur le génie civil des biotunnels du site d'ADAOZ. L'arrêt temporaire de

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Recu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

l'exploitation de ces biotunnels, doit permettre de mener à bien des investigations complémentaires afin de réaliser un diagnostic précis, en vue de lancer des mesures réparatoires dans les meilleurs délais.

La maintenance, l'entretien et frais de gardiennage representent 7,45% de ce chapitre soit 2,282 M€ contre 2,018 M€ en 2021 s'explique par l'extension des batiments à entretenir.

Les fluides representent 4,99 % de ce chapitre soit 1,529 M€ contre 1,368 M€ au BP 2021 et s'explique par l'augmentation du coût des fluides

Les impots et taxes representent 6,51 % à hauteur de 1,995 M€ contre 1,721 M€ au BP 2021. Cette augmentation est plus particulièrement liée à la taxe générale sur les activités polluantes en hausse de à 0,310 M€.

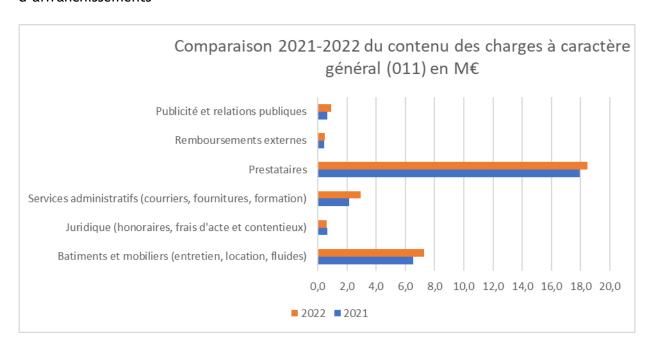
Les locations representent 4,47 % de ce chapitre et s'élèvent à 1,371 M€ contre 1,347 M€ au BP 2021.

Les etudes et recherches representent 2,57 % à hauteur de 0,786 M€ contre 0,605 M€ au BP 2021. Cette hausse s'explique par une normalisation comptable au sein du même article comptable.

Les publications et insertions representent 2,57 % à hauteur de 0,786 M€ contre 0,577 M€ au BP 2021.

Les asurances representent 1,44 % à hauteur de 0,441 M€ contre 0,463 M€ au BP 2021.

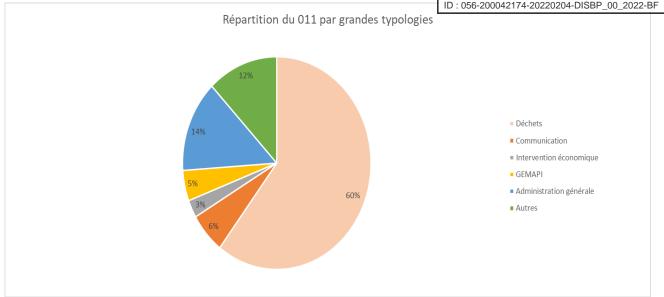
Le reste de ce chapitre se ventile autour des honoraires, fournitures, frais d'affranchissements



Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Recu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



Masse salariale - chapitre 012

Le montant prévisionnel de la masse salariale est de 27,418 M€, soit une augmentation de 4 % par rapport au BP 2021, soit 1,054 M€.

La prévision budgétaire est faite à effectifs constants, avec une reprise similaire aux dépenses de l'année passée de l'enveloppe budgétaire affectée au personnel non permanent (renforts, remplacements et saisonniers) pour un montant de 2,134 M€.

Sur cette base, les dépenses inscrites prennent en compte les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale liés pour l'essentiel aux :

- GVT (glissement vieillesse technicité prévu pour les avancements de grade, d'échelon et de promotion interne): 400k€
- Surcoût en année pleine des recrutements effectués ou lancés en 2021 : 609k€

Les éléments suivants participent également à l'augmentation : participation à la mutuelle, enveloppe prévisionnelle pour d'éventuelles ruptures conventionnelles, forfait mobilité durable, prestations sociales, capital décès...

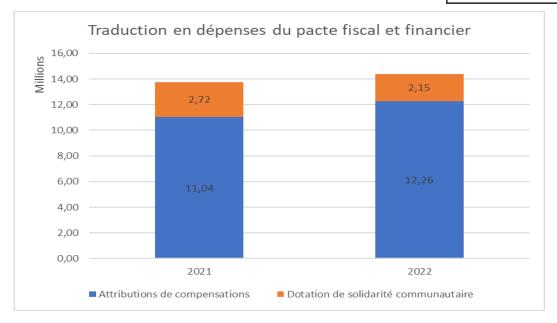
Une prévision de 200 k€ de vacances de postes frictionnelles ainsi que la suppression de quelques postes viennent atténuer la dépense, portant ainsi l'évolution à 4%.

Les dépenses « d'atténuation de produits » - 014 : 23,965 M€ contre 23,025 M€ en 2021.

La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est gelée à 9,165 M€ depuis 2014.

La mise en œuvre du pacte financier et fiscal porte les attributions de compensation à verser aux communes membres de Lorient Agglomération à 12.255 M€ contre 11,040 M€ en 2021 et la dotation de solidarité communautaire est inscrite à hauteur de 2.145 M€ contre 2.720 M€ en 2021 soit un effort global de + 640 000 € en faveur des communes.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



Les autres charges de gestion courante sont ici composées de subventions et contributions : elles représentent 30,896 M€ contre 29,627 M€ en 2021, soit +1,296 M€ (+ 4%).

Elles représentent les dépenses liées au financement du SDIS, les dotations, les participations statutaires (syndicats mixtes, cotisations, adhésions...), les subventions aux tiers et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

La contribution au SDIS est en augmentation (effet prévu de l'inflation), et représente 9,4 M€ contre 9,354 M€ en 2021.

Les subventions aux principaux partenaires sont réparties comme suit :

- SELLOR Muséo : 2 884 000 €
- AUDELOR: 1 900 000 €
- Lorient Bretagne Sud Tourisme Office de tourisme : 1 489 500 €
- SELLOR Centre Nautique de Kerguélen : 1 128 000 €
- Mission Locale: 702 129 €
- MAPL: 678 930 €
- Lorient Grand Large: 549 000 €
- Agence Locale de l'Energie (ALOEN) : 229 500 €
- LS Scorff Loisirs Sportifs Scorff Patinoire: 185 000 €
- SEGEPEX Parc des Expositions : 144 000 €

1,239 M€ sont présentés au titre du projet Handicap innovation et territoire HIT.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont fixées à **4,5 M€ pour le transport urbain** (contre **4,2 M€ au BP 2021**) **et à 1,620 M€ pour les ports de plaisance** (même montant qu'au BP 2021).

La délibération relative aux subventions et cotisations permet de bénéficier d'une approche individualisée des attributions proposées.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus - 656 - sont stables à 150 k€.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Les charges financières - 66

Les intérêts de dette de long terme et de financement de court terme (ligne de trésorerie) sont prévus à 2 020 000 €, soit + 390 K€ par rapport au BP 2021. Cette augmentation s'explique par l'intégration d'emprunts destinés aux budgets annexes (flux croisés). La recette correspondante est en produit au chapitre 76 pour 640 000 €.

Les dépenses exceptionnelles - 67

Les dépenses exceptionnelles sont prévues à hauteur de 936 k€, en baisse de près de 900 k€ par rapport au BP 2021 (effet du transfert vers le chapitre 65 de la subvention d'équilibre au budget des ports de plaisance). Est notamment prévue une indemnité d'éviction (906 K€) financée par une reprise de provision identique.

Dotation aux provisions - 68

Est inscrite la poursuite de la provision constituée dans le cadre du litige « mobilier urbain » et étalée sur 5 années. 65 600 € sont à constituer sur l'exercice 2022. A l'issue de l'exercice, 196 800 € auront été constitués sur les 328 000 € à constituer.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Lorient agglomération s'est engagé en 2021 dans l'élaboration d'une nouvelle programmation pluriannuelle des investissements. Les dépenses d'équipement prévues en 2022 enclenchent la mise en œuvre de cette PPI.

1) Les recettes

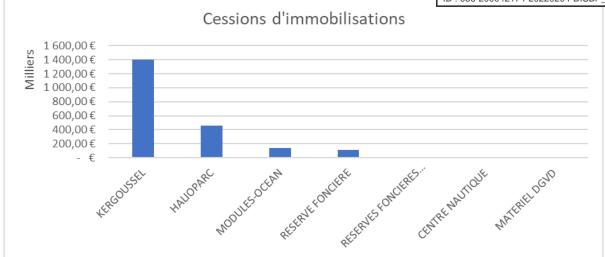
Elles s'élèvent à 78,279 M€ en réel et ordre et 57,516 M€ en réel. Les recettes réelles hors emprunt s'élèvent à 26,341 M€. Elles comprennent :

- les recettes provenant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée attendues pour 4,183 M€
- les subventions sont évaluées à 5,112 M€, dont 1,085 M€ au titre des attributions de compensation d'investissement. Hors attributions de compensation, les programmes d'investissement subventionnés sont les suivants :

Programme	Montant subvention
GARE PEM	980 000,00 €
DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE	600 000,00 €
SERVICES GENERAUX	556 000,00 €
DECHETTERIES	530 000,00 €
HALIOPARC	458 000,00 €
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI	445 900,00 €
PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	296 976,00 €
ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS	169 000,00 €
RESEAU FIBRE OPTIQUE	154 000,00 €
PARKING RELAIS	144 420,00 €
MODULES-OCEAN	135 000,00 €
DECHETS MENAGERS GROIX	134 000,00 €
RESERVE FONCIERE	112 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	100 000,00 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	96 280,00 €
CENTRE DE SECOURS - BUBRY	62 000,00 €
SITE DU BAS PONT SCORFF	48 000,00 €
RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES LORIENT	26 000,00 €
GOLF DE PLOEMEUR-OCEAN	25 000,00 €

• les cessions d'immobilisations pour 2,127 M€ dont 1,8 M€ de cessions de parcelles à vocation économique

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



- financières (perception immobilisations de remboursement d'avances les remboursables ou de flux croisés de dette avec les budgets annexes) : 5,022 M€
- Les opérations pour compte de tiers pour lesquelles sont prévues 9, 896 M€ de recettes

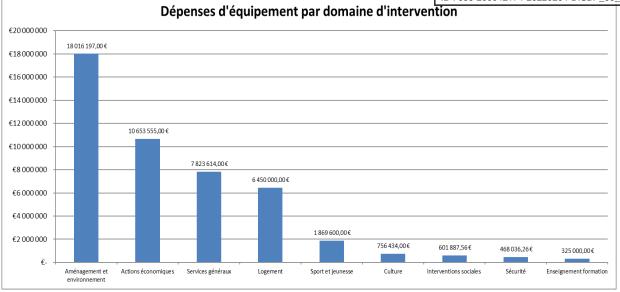
2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement, d'un montant de 64,749 M€ au BP 2021, se situent pour le BP 2022 à 78,279 M€ dont 76 096 000 € de dépenses réelles.

Elle se déclinent ainsi:

- Les opérations financières : 18,706 M€
 - Remboursement de capital d'emprunt : 14,3 M€
 - Participations (3 M€)
 - 1 M€ de participation à la SEM Lorient Keroman
 - 0,5 M€ de participation au capital de EPL Aménagement
 - 1,5 M€ de participation au capital de la Foncière Immobilière Commerciale
- Immobilisation financière : 706 k€ d'avance remboursable au bénéficie de la SPL BER
- Dépenses imprévues : 700 k€
- Les opérations pour compte de tiers : 9,826 M€
 - SM du port de pêche de Lorient Keroman (construction d'une station d'épuration): 9,615 M€
 - o BSM: 163 k€
 - o K4:25 k€
 - Ecole Supérieure d'ingénieurs : 23 k€
- Dépenses d'équipement : 47,564 M€ composées des principaux projets suivants :

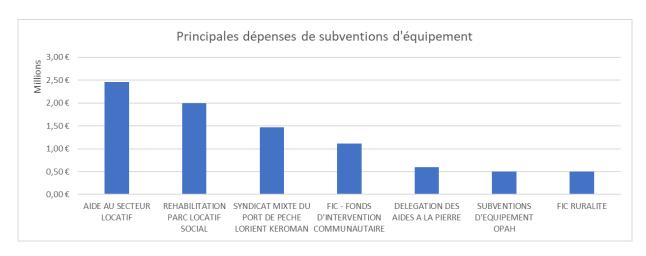
ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

73 % de ces dépenses (34,762 M€) sont assurées sous maîtrise d'ouvrage directe de Lorient Agglomération, 27 % (12,802 M€) par subventionnement à des tiers.

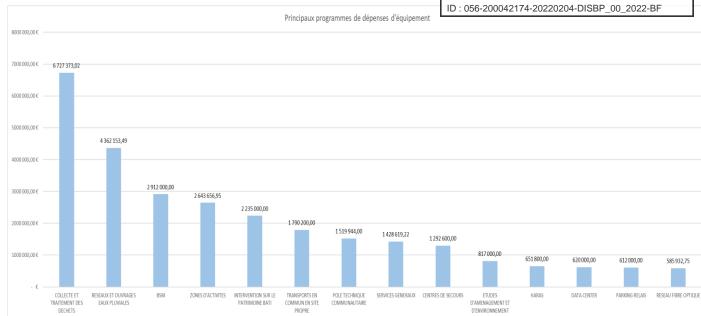
Les subventions d'équipements



Autres programmes bénéficiant de subventions d'équipement de Lorient Agglomération

	1
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	360 000,00 €
PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	349 918,00 €
CAMPUS DE LANVEUR - UBS CPER	325 000,00 €
GARE PEM	320 000,00 €
COMPLEXE SPORTIF DE TENNIS DE TABLE D'HENNEBONT	275 140,69 €
GOLF DE PLOEMEUR-OCEAN	274 000,00 €
RESEAU FIBRE OPTIQUE	267 807,78 €
RESERVES FONCIERES PLH	200 000,00 €
TCSP-2EME TRANCHE	200 000,00 €
SITE DE PORT LAY - GROIX	175 000,00 €
POLITIQUE CYCLABLE	160 000,00 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	150 000,00 €
POLES DE COMPETITIVITE	150 000,00 €
CENTRE DE SECOURS DE LANGUIDIC	144 000,00 €
AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	120 000,00 €
LABORATOIRES DE RECHERCHE	100 000,00 €
SCHEMA TERRITORIAL NUMERIQUE	90 000,00 €
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	77 000,00 €
INNOVATION - APPEL A PROJETS	75 000,00 €
POUL FETAN	63 134,00 €
CENTRE DE RECHERCHE	60 000,00 €
ID'MER	50 000,00 €
AEROPORT DE LANN-BIHOUE	40 000,00 €
STUDIOS DE REPETITION MUSICALE	33 200,00 €
AGRICULTURE DURABLE	30 000,00 €
TEAM	20 000,00 €
RN 165	20 000,00 €
AIR BREIZH	15 000,00 €
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	7 569,00 €
PROJET BATEAU RICHARD	7 000,00 €
PROJET BATEAU VIKING A PONT SCORFF	5 000,00 €

LD



Les programmes d'investissement sous maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération

	1
Autres programmes d'investissement	
GOLF DE PLOEMEUR-OCEAN	533 000,00 €
PARC DES EXPOSITIONS	515 000,00 €
PEPINIERE D ENTREPRISES	440 000,00 €
CENTRES NAUTIQUES	412 600,00 €
SCHEMA TERRITORIAL NUMERIQUE	410 000,00 €
RESERVES FONCIERES PLH	380 000,00 €
GALERIE COMMERCIALE	370 000,00 €
GARE PEM	370 000,00 €
PARC D'EAU VIVE	262 000,00 €
PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	209 390,80 €
AMENAGEMENT DU LITTORAL GUIDEL- PLOEMEUR	182 500,00 €
SITE DU BAS PONT SCORFF	180 000,00 €
CARTOGRAPHIE NUMERIQUE	179 743,54 €
ACCESSIBILITE BATIMENTS	160 000,00 €
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	141 000,00 €
ESPACES NATURELS	137 500,00 €
AIDE AU LOGEMENT - SECTEUR PRIVE	120 000,00 €
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	114 000,00 €
GOLF DE QUEVEN	100 000,00 €
CHARTE POUR L'AGRICULTURE	100 000,00 €
PAYSAGES ET PATRIMOINES MARITIMES DU TERRITOIRE	100 000,00 €
PARC OCEANIQUE KERGUELEN	100 000,00 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	91 000,00 €
MAISON DE L'AGGLOMERATION	90 202,02 €
RIVES DU TER	82 044,00 €
LOCAUX ESPACES NATURELS - KERGUELEN	80 000,00 €

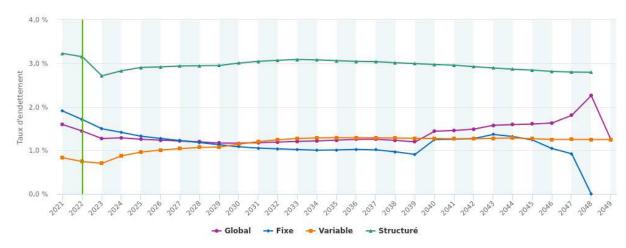
Compte tenu du niveau de dépenses, l'équilibre de la section d'investissement demande l'inscription d'un emprunt prévisionnel à hauteur de 31,175 M€.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

IV. UNE PRÉSENTATION GLOBALE TOUS BUDGETS CONFONDUS EN VUE D'UNE DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE DETTE 2022

A) Situation et structure de l'endettement de l'agglomération

Tous budgets confondus, l'encours de dette au 1er janvier 2022 s'établit à 198,845 M€, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,44 %. Il s'élevait en 2021 tous budgets confondus, à 196,65 M€, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,47 %.



La qualité de la structure de la dette (encours) actuelle, comme des taux en vigueur, permettent d'ores et déjà de projeter un taux d'intérêt moyen en diminution sur les prochains exercices. Cette anticipation est corroborée par la projection anticipée des taux interbancaires qui, à ce jour, restent négatifs sur plusieurs exercices avant de retrouver des niveaux plus habituels.



La courbe des taux à ce jour indique un profil relativement plat qui peut inciter à privilégier le recours à des financement à un maturité moyenne ou longue.

Pour l'exercice 2022, tous budgets consolidés, il est prévu un remboursement en capital de 19,670 M€ et un paiement de 2,499 M€ d'intérêts.

Ces données ne sont qu'estimatives en raison de la présence d'emprunts à taux variables dans l'encours de Lorient agglomération.

En ce qui concerne le seul budget principal, le capital à rembourser est prévu proche de 9,3 M€; les intérêts de dette proches de 1,380 M€.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

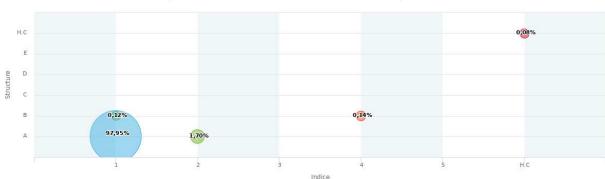
Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Tous budgets confondus, les emprunts dits d'équilibre au budget bre visionne 74,680 M€.

Concernant l'analyse du risque de taux, il convient de noter que la dette de Lorient agglomération peut être considérée comme peu risquée. En analyse consolidée, 98 % de l'encours de dette est classé en catégorie A1 selon la charte de bonne conduite dite Charte Gissler. La catégorie A1 est constituée d'emprunts à taux fixes simples ou à taux variables sans effets de leviers et utilisant des indices simples (Livret A, Euribor,...).



Répartition de l'encours selon la classification au risque de taux

Seuls les empruns classés au moins C au moins 3 de la charte sont considérés à risques réels. Ces emprunts représentent 0,22 % de l'encours de dette de l'agglomération.

A noter que les emprunts les plus mal classés (F6), libellés en devises étrangères ne sont présents que sur le budget annexe de l'eau où ils représentent 0,47 % de l'encours total de la dette. Ils ne représentent donc pas un risque réel sur l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, la répartition de la dette par organisme prêteur montre une structure de dette équilibrée avec une douzaine d'établissements prêteurs. Les établissements portant la part la plus importante de la dette de Lorient Agglomération sont la SFIL et la Caisse des Dépôts et Consignation.

V. PRÉSENTATION DES BUDGETS ANNEXES

A) Budget annexe des transports urbains

TRANSPORTS	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	38 180	42 137
	Ordre	3 997	40
	TOTAL	42 177	42 177
	Rappel 2021	39 890	39 890
Investissement	Réel	14 545	10 588
	Ordre	40	3 997
	TOTAL	14 585	14 585
	Rappel 2021	7 869	7 869

Les incertitudes liées à la crise sanitaire pèsent à nouveau sur ce budget.

En dépenses, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessite de la rédaction d'un nouvel avenant au contrat de DSP pour revoir les modalités de rémunération du délégataire.

En recettes du fait que le niveau de recettes commerciales attendu est encore sensiblement inférieur à celui d'avant crise.

1) Section d'exploitation:

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles du budge transport s'elevent à 35, 15 M€, soit une évolution de 2,6%. Cette variation conjugue :

- Une hausse de la rémunération du délégataire de 8,7% de BP à BP, qui évolue mécaniquement selon la révision annuelle des coûts d'exploitation en application du contrat de DSP et en fonction du futur avenant.
- Une baisse de plus de 2M€ des frais financiers suite à l'arrêt, comme indiqué dans le DOB, du dispositif de remboursement au budget principal du flux de dette relatif au TCSP comme réponse aux remarques de la Chambre régionale des comptes.

A noter, une augmentation du chapitre 012 Charges de Personnel de 27%, passant de 427K€ à 543K€, par intégration de recrutements en lien avec la transition énergétique du matériel de transports.

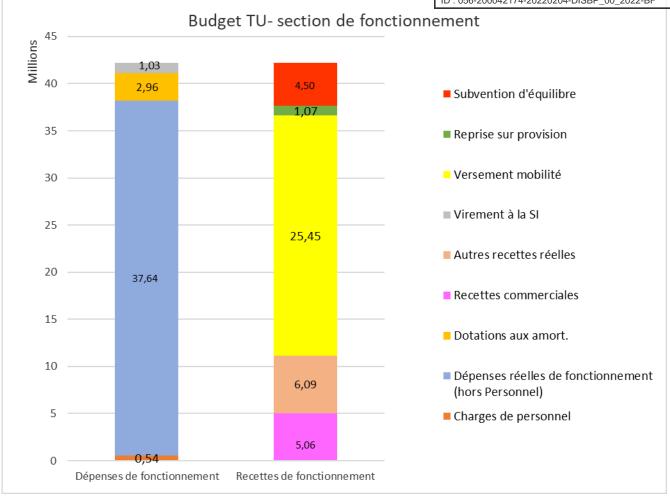
Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 42,137 M€, soit une évolution de 5,8%. Face aux incertitudes de la reprise de l'activité de transports post COVID, les inscriptions de recettes commerciales et de versement mobilité restent prudentes pour respectivement 5M€ et 25,45M€. La participation du budget principal à ce budget annexe est fixée à 4,5M€ contre 4,2M€ au BP 2021.

Dans le cadre d'un contentieux sur un reversement de versement mobilité au titre de la DCNS, une provision avait été constituée pour un montant de 1,033 M€. Les délais d'action étant épuisés il est possible de procéder à la reprise de cette provision. Cette recette est intégralement affectée à l'autofinancement par l'intermédiaire du virement à la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



2) Section d'investissement

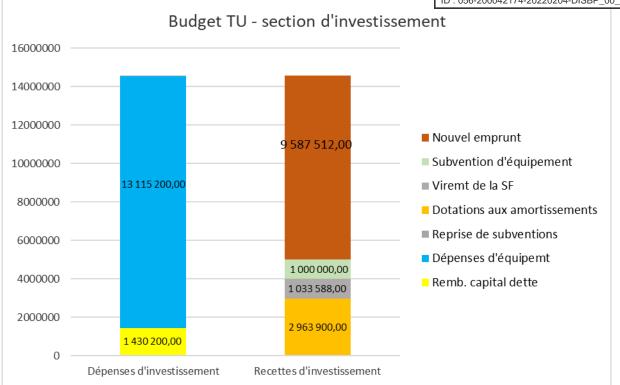
Les dépenses d'équipement prévisionnelles poursuivent leur forte progression, traduction budgétaire de la politique de transition écologique rapide du service de transports urbains. Elles s'élèvent ainsi à 13,1 M€ (contre 6,6 M€ au BP 2021).

Principales dépenses d'équipement BP 2022 Transports urbains

BILLETTIQUE	600 000,00
DEPOT BUS QUEVEN	1 045 000,00
GARAGES BUS DEMAINE	1 583 000,00
MATERIEL DE NAVIGATION	1 770 000,00
SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION	3 000 000,00
MATERIEL ROULANT (BUS)	3 415 000,00

Des inscriptions de subventions sont prévues, au stade du budget primitif, à hauteur de 1M€. L'emprunt nouveau inscrit au BP 2022 est à hauteur de 9,6 M€ pour 1,4 M€ de capital de dette remboursé, soit une augmentation de l'encours prévisionnel de dette de 8,2 M€.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



L'épargne de gestion dégagée par le budget annexe des transports urbains est prévue à hauteur de 3,067 M €. L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, éléments de dette et éléments exceptionnels exclus.

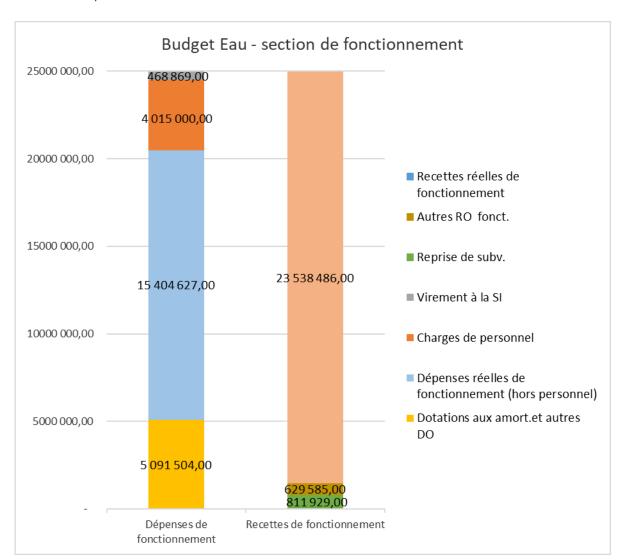
ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

B) Budget annexe de l'eau

EAU	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	19 420	23 538
	Ordre	5 560	1 442
	TOTAL	24 980	24 980
	Rappel 2021	24 203	24 203
Investissement	Réel	11 911	7 793
	Ordre	1 442	5 560
	TOTAL	13 353	13 353
	Rappel 2021	12 732	12 732

Le budget primitif 2022 s'équilibre en fonctionnement à 24 980 K€ (+3,20% par rapport au BP 2021) et en investissement à 13 353 K€ (soit + 4,80% par rapport au BP 2021).

1) Section de Fonctionnement



Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Recu en préfecture le 04/02/2022

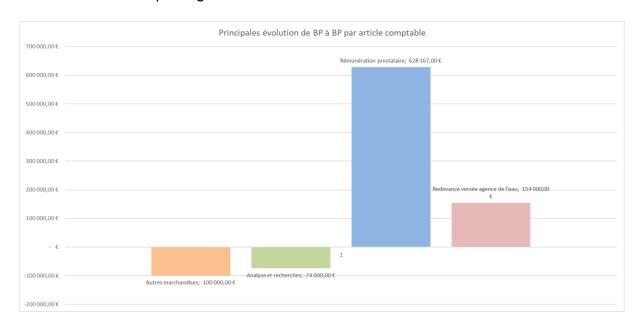
Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2022 s hausse de +5,34% (+984,127 K€) par rapport au BP 2021.

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 66% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en augmentation de +5,81%, soit + 705,838 K€.

Les mouvements les plus significatifs entre le BP 2021 et le BP 2022 sont les suivants :



Les évolutions les plus marquées à la hausse (rémunération prestataire et reversement de redevance) sont directement liées au changement de mode de gestion du secteur Est.

En effet, le passage d'une délégation de service public, via laquelle le délégataire se rémunère directement auprès de l'usager, à un marché de prestation de service, impacte très directement le budget de l'Eau puisque l'intégralité de la rémunération du prestataire est inscrite en dépense et en contrepartie, l'intégralité des produits issus de la vente d'eau et prestations ou travaux réalisés pour le compte d'usagers, le sont également en recettes. Il peut être noté que cette remise en concurrence bénéficie à l'Etablissement puisque la notification du marché est de 600 000 €HT/an inférieure aux prévisions.

Les charges de personnel sont reconduites pour le même montant qu'au BP 2021 à 4,015 M€.

Autre chapitre 65 (442 k€ au BP 2022 contre 276 k€ au BP 2021, soit +166 k€), l'évolution la plus notable est relative aux crédits proposés pour faire face aux créances admises en nonvaleur. Considérant les consommations antérieures, 312 k€ ont été inscrits à cet effet (contre 150 k€ en 2021, soit + 162 k€). Les créances annulées sur le budget de l'eau concernent aussi bien les factures d'eau que d'assainissement collectif. Dans ce dernier cas, le budget de l'eau comptabilise une recette en provenance du budget de l'assainissement collectif (100 k€ au BP 2022). Les crédits ouverts pour les créances douteuses du seul service de l'eau représentent donc une charge nette de 212 k€.

L'évolution prévisionnelle des charges financières est de +6%, soit +32,5 K€. Elles représentent 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

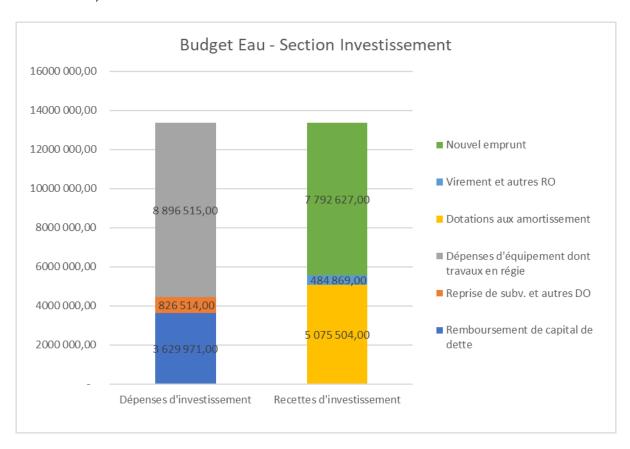
Afin de couvrir sur le long terme le risque d'annulation de créances, il est poursuivi la constitution de la provision à cet effet (81 000 €). La reprise de cette provision est inscrite en recette et sera actionnée en cas de besoin.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 23,538 Me en hausse de 14.60% (Soil

+ 1 049 K€) évoluent dans une moindre proportion que les dépenses.

Les évolutions les plus significatives concernent les produits de ventes d'eau (+ 646 K€, soit +3,3% par rapport au BP 2021) et la refacturation de travaux (+110 K€, soit +24.4%). Les produits de ventes d'eau, prévues à 20,184 M€, représentent 86 % des recettes réelles de fonctionnement.

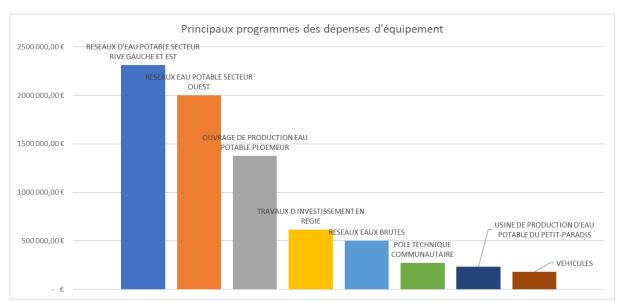
2) Section d'Investissement



Les dépenses d'équipement sont prévues pour 8,281 M€ et concernent principalement :

- L'engagement des travaux de refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur (1,375 K€HT);
- Etudes et travaux sur usines de production d'eau potable (629,54 K€HT) dont les travaux sur l'usine du Petit Paradis à Lorient, travaux de gros entretien sur les forages et d'amélioration des ouvrages existants de Dézinio à Languidic, diagnostic filière et bâtiments de l'usine de Langroise et petits travaux, travaux usine de Coët er Ver et Groix ; réalisation des études nécessaires à l'adaptation des filières au traitement des métabolites pertinents;
- L'inscription aux hypothèques des servitudes des périmètres de protection des captages et prises d'eau de Groix et travaux associés, ainsi que travaux de sécurisation du barrage de Port-Melin suite à auscultation (135 K€HT);
- Travaux sur ouvrages de stockage d'eau (204,25 K€HT)
- Poursuite des renouvellements de réseaux d'eau et conduites de transports (section usine de Coët er Ver / site de la Montagne du Salut) et notamment sur les secteurs en PVC (règlementation chlorure de vinyle monomère) (4,970 K€HT).
- Pôle Technique Communautaire : 272,800 K€ (démarrage des études de maitrise d'œuvre et certains travaux préparatoire).

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF Les travaux d'investissement réalisés en régie ont été inscrits pour



Le remboursement du capital de la dette progresse de +5.83%, soit +199,971 K€ pour atteindre 3,630 M€.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

C) Budget annexe des ports de plaisance :

PORTS	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	607	2 753
	Ordre	2 679	533
	TOTAL	3 286	3 286
	Rappel 2021	3 256	3 256
Investissement	Réel	11 435	9 289
	Ordre	533	2 679
	TOTAL	11 968	11 968
	Rappel 2021	7 278	7 278

1) Section d'exploitation

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles de fonctionnement du budget Ports augmentent de 8,3 %. Cette augmentation est principalement due à la redevance du délégataire qui augmente de plus de 10% avec une prévision de 852 K€. Les travaux de dragages et l'extension du port de Lorient la Base ont conduit à revoir à la hausse le montant de cette recette.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 607K€ au BP 2022. Il est constaté une stabilité sur les principaux postes de cette section que sont le remboursement au budget principal des frais d'administration générale (150K€), les redevances domaniales (135K€) et les frais financiers (210K€).

2) Section d'investissement

Le budget des Ports de plaisance poursuit un programme d'investissement conséquent. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,8 M€.

Principales dépenses d'équipement BP 2022 Ports

PORT A TERRE DU ROHU	165 000,00
TRAVAUX NEUFS PORT DE KEROMAN	270 000,00
TRAVAUX NEUFS PORT DE PORT-	
LOUIS	325 000,00
TRAITEMENT DES SEDIMENTS	403 500,00
TRAVAUX NEUFS PORT DU KERNEVEL	500 000,00
DRAGAGES PORT DE KEROMAN	715 000,00
DRAGAGES PORT DU KERNEVEL	715 000,00
TRAVAUX NEUFS PORT DE LORIENT	840 000,00

Le remboursement de la dette en capital est prévu à hauteur de 6,63 M€ dont 4,53 M€ au titre du transfert d'un emprunt sur 15 ans au budget principal afin de pouvoir se refinancer sur une durée plus longue.

3) Equilibre du budget

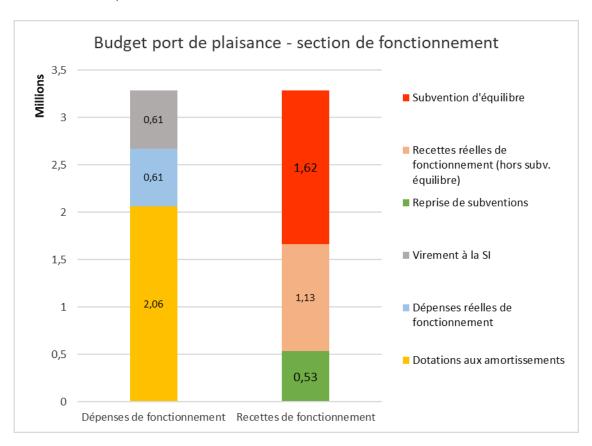
Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

Le niveau important d'investissements depuis plusieurs exercices à conduit à un accroissement de la dotation aux amortissements. Celle-ci représente près de 63% des dépenses de fonctionnement. Cette contrainte qui pèse sur l'équilibre de la section de fonctionnement ne permet cependant pas de dégager suffisamment de recettes en section d'investissement pour assurer l'équilibre réel par la couverture du remboursement en capital de la dette. Ceci s'explique par la durée d'amortissement des biens sensiblement plus élevée que celle des emprunts de financement. L'opération de réaménagement permettra de contribuer à une meilleure adéquation entre la durée des immobilisations et celle des emprunts.

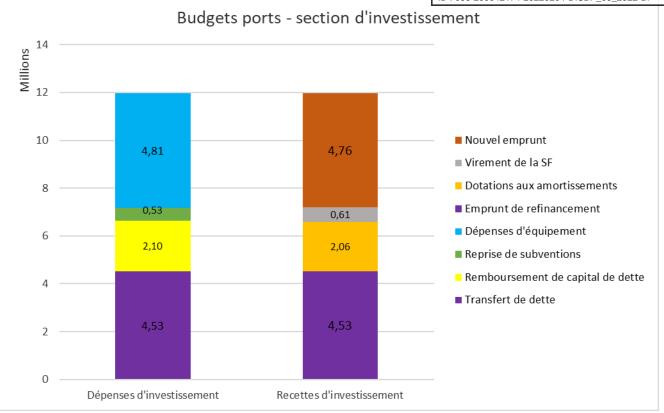
La structure budgétaire atypique de ce budget (dotation aux amortissement conséquente et dont le profil d'extinction diminue peu sur la mandature) conduit à maintenir le niveau de la subvention d'équilibre à 1 620 000 €.



Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



Quelques ratios

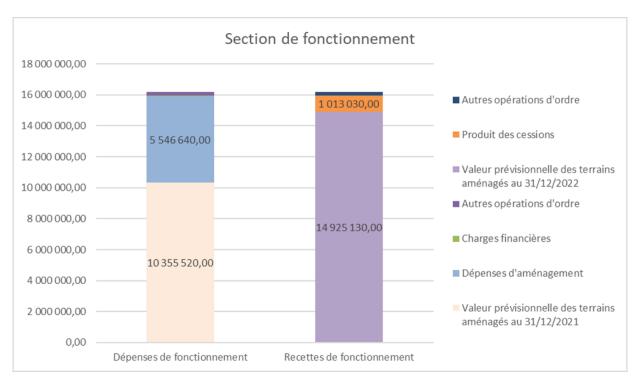
L'épargne brute de ce budget est de 2 146 450 € et après déduction du remboursement en capital de la dette (hors remboursement anticipé), l'épargne nette ressort à 46 050 €. Le montant de la subvention d'équilibre du budget principal est fixé afin d'assurer l'équilibre comptable. Ce qui signifie que tout reste à charge d'investissement (subventions déduites) est financé à quasi 100 % par recours à l'emprunt bancaire.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

D) Budget annexe des parcs d'activités économiques

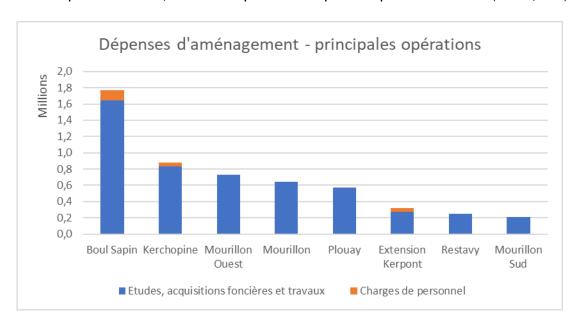
Ce budget est géré en comptabilité de stocks puisque les terrains et travaux qui y sont effectués n'ont pas vocation à intégrer l'actif de l'établissement. Les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains y sont donc enregistrées en section de fonctionnement.

PAE	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	5 583	1 013
	Ordre	10 617	15 187
	TOTAL	16 200	16 200
	Rappel 2021	12 291	12 291
	Réel	375	4 944
Investissement	Ordre	14 925	10 356
	TOTAL	15 300	15 300
	Rappel 2021	11 795	11 795

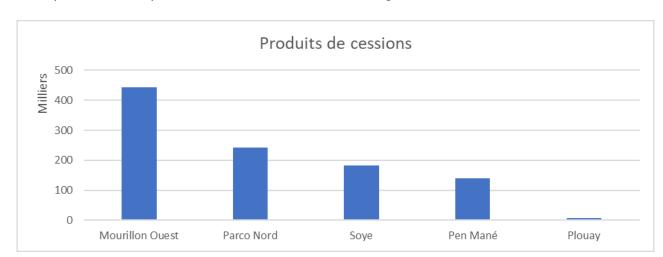


Pour l'exercice 2022 sont prévues 5,321 M€ de dépenses d'acquisition et d'aménagement auxquelles doivent s'ajouter 226 K€ de charges de personnel (pour 4 postes) et 36 K€ de frais financiers.

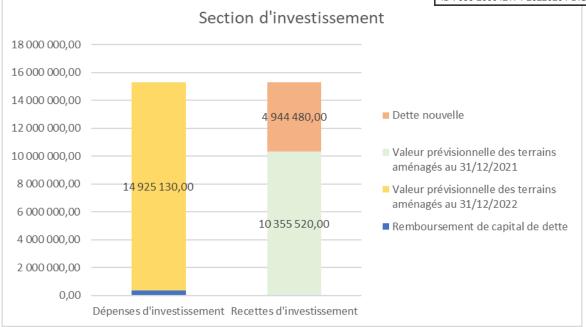
Dans la prévision 2022, 60% des dépenses sont prévues pour les travaux (soit 3,2M€).



Il est prévu 1 M€ de produit de vente de terrains aménagés.



ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



Au stade du budget primitif, il n'est pas prévu, sur l'exercice 2022, de remboursement des avances remboursables perçues depuis le budget principal. Pour financer les opérations 2022, il est prévu un recours supplémentaire à l'emprunt bancaire pour 4 944 480 €.

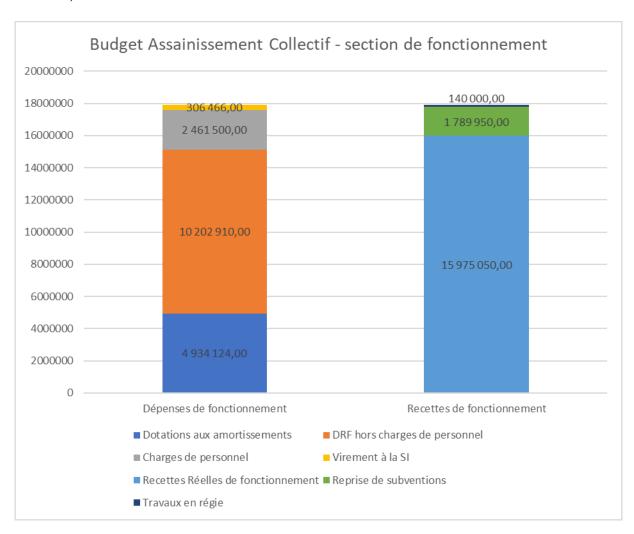
ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

E) Budget annexe de l'assainissement collectif

AC	(en k€)	Dépenses	Recettes
	Réel	12 664	15 975
Fonctionnement	Ordre	5 241	1 930
Fonctionnement	TOTAL	17 905	17 905
	Rappel 2021	17 536	17 536
Investissement	Réel	13 968	10 657
	Ordre	1 930	5 241
	TOTAL	15 898	15 898
	Rappel 2021	14 169	14 169

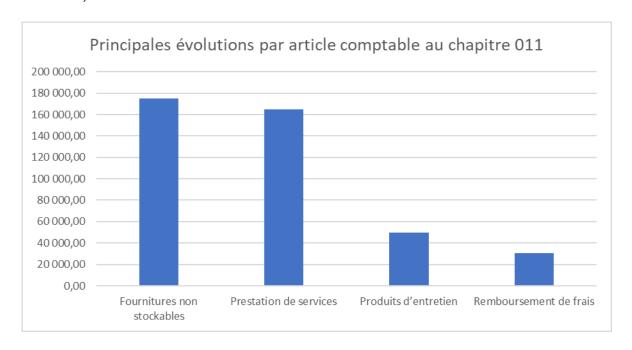
Le budget primitif 2022 s'équilibre en fonctionnement à 17 905 K€ (soit +2,10% par rapport au BP 2021) et en investissement à 15 898 K€ (soit +12,20% par rapport au BP 2021).

1) Section de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement établies à 12,664 M€ sont en hausse de 5,08% par rapport au budget primitif 2021, +625 K€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 3 plus 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF à 8 607 K€ au BP 2022 contre 8 229 K€ au BP 2021. Il s'agit principalement des dépenses suivantes, en lien avec les effets de la crise sanitaire :



Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 9,23 % pour s'établir à 2,461 M€. Quant aux charges financières, la prévision 2022 affiche une baisse de 9,33% (soit -46 K€). La constitution et reprise de provisions pour 67 K€ servira à couvrir les risques d'irrécouvrabilités.

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 2.96% par rapport au BP 2021.

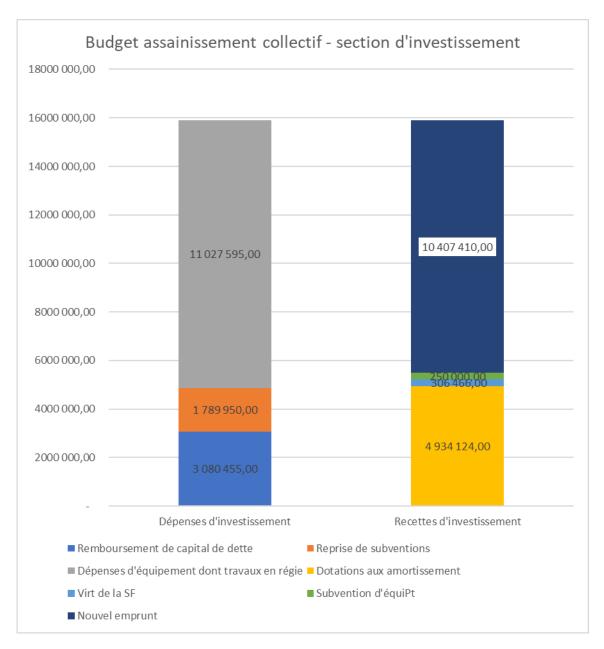
L'inscription du produit de la redevance d'assainissement collectif passe de 13 543 K€ à 14 033 K€, soit +3,62% (+490 K€).

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est réduite de 22% (-100 K€) par rapport au prévisionnel 2021. L'inscription 2021 tenait compte d'un retard de facturation 2020 à résorber.

Ces deux recettes représentent 90% des recettes réelles de fonctionnement.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

2) La section d'investissement



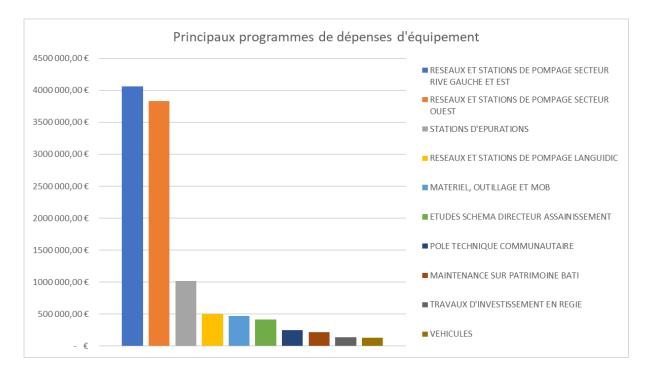
Les dépenses d'équipement, ajustées par rapport au PPI, progressent de près de 18% passant de 9 237 K€ au BP 2021 à 10 887 K€ au BP 2022 ;

Les opérations les plus importantes identifiées sont les suivantes :

- Renouvellement de réseaux, création de branchements, réparations de conduites sur le secteur Rive Gauche et Est : 3 280 K€ ;
- Renouvellement de réseaux, création de branchements, réparations de conduites sur le secteur Ouest : 3 708 K€;
- Travaux sur les réseaux de LANGUIDIC : (réseau de transferts de Kergonan) : 500 K€;
- Station d'épuration de LORIENT (581.5 K€): Optimisation du bassin tampon de Kérolay, filtration et désinfection UV, renouvellement des 2 centrifugeuses pour mise en conformité du système d'assainissement;

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF Station d'épuration de PLOEMEUR (500 K€) : MOE pour mistè

- d'assainissement; Stations d'épuration de BUBRY (34 K€) : dégrilleur, clôture
- Station d'épuration de LANESTER (255 K€) : renouvellement des autorisations de rejet, équipements-installations pour le chargement des boues ;
- Station d'épuration d'HENNEBONT (150 K€): rénovation du pont roulant, remplacement du dégrilleur, traitement de l'air et des boues pour mise en conformité du système d'assainissement et renouvellement des autorisations de rejet ;
- Station d'épuration de GAVRES (30 K€) : raccordement de Gâvres sur Port-Louis ;
- Station d'épuration de CAUDAN (40 K€) : renouvellement des autorisations de rejet ;
- Dépenses de véhicules, matériel, outillage et mobilier : 530 K€;
- Etudes du schéma directeur d'assainissement (312 K€) : inspection visuelle des boites de branchement et inspection par caméras ;
- Construction du Pôle Technique Communautaire (248 K€).



Le remboursement du capital de la dette évolue de 6,22% pour atteindre 3.080 M€. Les subventions d'équipement à percevoir sont évaluées à 250 K€, les dépenses relatives à l'assainissement étant peu subventionnées (2,30% des dépenses prévisionnelles). Le recours à l'emprunt pour financer les investissements programmés est estimé à 10,407 K€.

3) Equilibre du budget

d'autosurveillance;

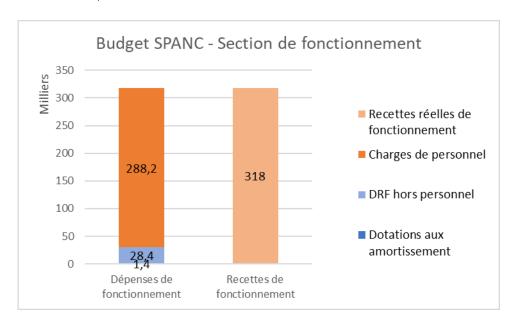
L'autofinancement brut prévisionnel s'élève à 3 310 K€ et couvre le remboursement du capital de la dette (3 080 K€).

Compte tenu du faible financement par subventions et virement des dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt (10 407 K€) couvre 95,5% de celles-ci.

F) Budget annexe de l'assainissement non collectif

ANC	(en K€)	Dépenses	Recettes
	Réel	316,6	318
Fonctionnement	Ordre	1,4	0
Fonctionnement	TOTAL	318	318
	Rappel 2021	350	350
Investissement	Réel	1,4	0
	Ordre	0	1,4
	TOTAL	1,4	1,4
	Rappel 2021	8	8

1) Section de Fonctionnement



Le budget primitif 2022 s'équilibre en fonctionnement à 318 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent 317 k€, en diminution de 7,43 % (-25 k€) principalement par diminution des charges d'administration générale remboursées au budget principal (-17 k€) et le transfert au budget assainissement collectif des dépenses de maintenance du logiciel EGEE (-7 k€).

Les charges de personnel évoluent de +1,93 % et s'élèvent à 288,2 K€ (282,750 K€ au BP 2021). Elles représentent 91% des dépenses réelles de fonctionnement.

Afin de faire face aux risques d'irrécouvrabilités, il est proposé de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 1,7 K€. Sa reprise est également prévue afin de couvrir l'inscription au chapitre 65.

En recettes de fonctionnement, l'inscription d'équilibre en recettes exceptionnelles n'est pas reconduite. Le remboursement de frais salariaux en provenance du budget assainissement collectif est ajusté à 120 k€ (contre 90 k€ au BP 2021) afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

2) Section d'Investissement

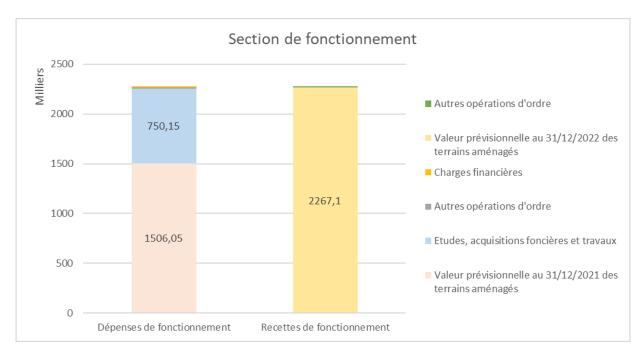
La section d'investissement s'équilibre à 1,4 K€, montant des dotations aux amortissements.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

G) Budget annexe ZAC de la Gare

Ce budget, comme celui des parcs d'activités économiques est géré en comptabilité de stocks.

GARE	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	761	0
	Ordre	1 517	2 278
	TOTAL	2 278	2 278
	Rappel 2021	1 541	1 541
Investissement	Réel	120	881
	Ordre	2 267	1 506
	TOTAL	2 387	2 387
	Rappel 2021	1 656	1 656



L'année 2022 portera sur le solde des études en cours d'achèvement dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaires.

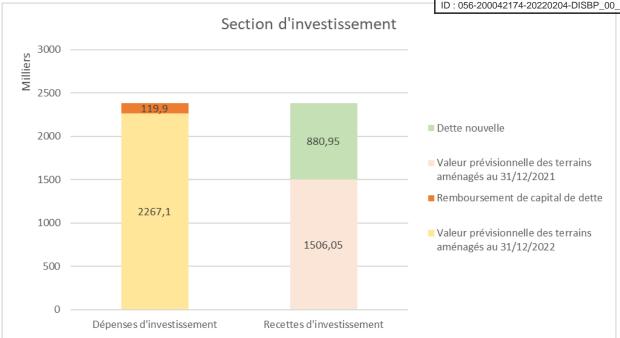
Les dépenses d'aménagement prévisionnelles sur ce budget sont de 761 K€ dont :

- 750 K€ pour les études techniques et travaux d'aménagement,
- 11 K€ au titre des intérêts de la dette.

Aucune cession n'est prévue sur 2022.

La « valeur de stock » est donc attendue en hausse de 761 k€ pour atteindre 2,267 M€.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF



Il est prévu le remboursement des échéances en capital des emprunts bancaires pour 119 900

L'ensemble de ces dépenses nécessite le recours nouveau à l'emprunt bancaire pour 880 950 €.

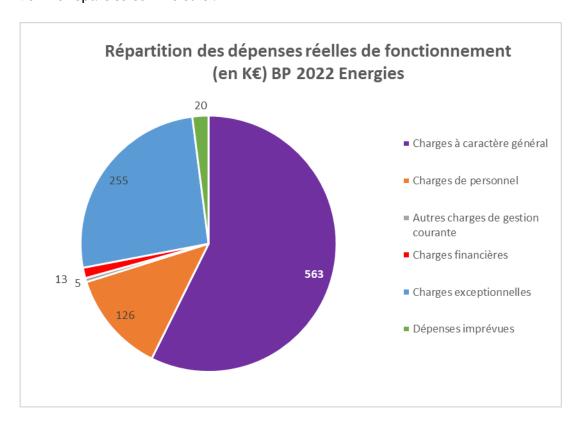
H) Budget annexe énergies

ENERGIE	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	982	1 201
	Ordre	290	71
	TOTAL	1 272	1 272
	Rappel 2021	1 257	1 257
Investissement	Réel	907	688
	Ordre	71	290
	TOTAL	978	978
	Rappel 2021	522	522

Le budget énergie a été créé en 2019 dans le cadre de l'activité de production et de distribution d'énergie électrique et gazière de Lorient Agglomération. Ce budget, service public industriel et commercial, dispose de l'autonomie financière. 2022 sera la quatrième année d'existence de ce budget.

1/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement de ce budget affiche une relative stabilité entre les BP 2021 et 2022 (+1,2%). Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 982 K€ réparties comme suit :



La principale dépense est constituée du contrat de prestation de la Wagabox (production de biogaz) pour 415 K€ (contre 450 K€ au BP 2021) qui a été revu à la baisse compte tenu d'une révision des frais d'exploitation favorable à Lorient Agglomération.

A noter que les charges exceptionnelles comprennent principalement le reversement des certificats d'économies d'énergies (CEE) à nos partenaires pour 250 K€, soit une estimation d'une année normale conforme au BP 2021.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

La stabilité est également observée pour les charges de personnet (126 K€) et les frais financiers (13K€).

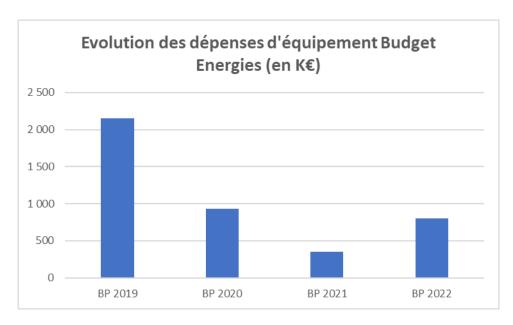
La vente de bio-méthane issue de l'unité de Kermat, opérée selon les conditions tarifaires légales de l'obligation d'achat, constitue la principale recette de ce budget, avec une prévision de 815 K€ (contre 800 K€ au BP 2021).

Paralèllement à la dépense, le produit de ventes de CEE est inscrit en recettes exceptionnelles pour 250 K€.

La recette attendue au titre du produit de ventes d'électricité (96 000 €) est en augmentation de 6,7 % pour tenir compte de la nouvelle installation photovoltaïque de l'usine du Leslé.

2/Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 907 K€ dont 802 K€ de dépenses d'équipement ce qui marque la reprise d'un niveau plus élevé d'investissements.



En effet, le BP 2022 enregistre l'inscription du programme exceptionnel de développement du photovoltaïque sur notre patrimoine notamment sur différentes stations d'épuration, l'usine de Groix, et sur le site d'ADAOZ.

Ce programme conséquent d'installations photovolataïques fait l'objet de subventions, un premier acompte au titre du DSIL est prévu au budget pour 84,7 K€.

Quelques ratios

L'épargne brute (calculée hors dépenses et recettes exceptionnelles) ressort au budget primitif à 204 350 €. Après déduction du remboursement en capital qui représente 51% de l'épargne brute, l'épargne nette ressort à 99 350 €. Le taux d'autofinancement des investissements prévus est donc d'un peu plus de 12%.

Un nouvel emprunt prévisionnel à hauteur de 602 950 € permet, avant affectation des résultats, d'équilibrer la section d'investissement.

ID: 056-200042174-20220204-DISBP_00_2022-BF

